

L'Action NATIONALE

Volume LXXIX, numéro 2, février 1989

L'accueil des immigrants et des réfugiés

Julien Harvey

Des groupes ethniques aux communautés culturelles

Pierre Ancil

Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective

Jacques Grand'Maison

Vieillesse et dépenses de l'État: deux nouvelles études

Hervé Gauthier

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard Turcotte

Secrétaire: Monique Tremblay

Collaborateurs:

François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTHILLIER, André D'ALLEMAGNE, André GAULIN, Marcel LAFLAMME, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LEBEL, Delmas LÉVESQUE, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Michel PLOURDE, Gilles RHÉAUME.

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

845-8533

Courrier de la deuxième classe

Enregistrement numéro 1162

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXIX, numéro 2, février 1989

TABLE DES MATIÈRES

DELMAS LÉVESQUE:	Erreur suprême	107
JEAN-LOUIS BOURQUE:	Il faut refuser la guerre des chartes	109
GUY BOUTHILLIER:	Un peu de recul, s.v.p.	114
MARCEL LAFLAMME:	Participation ouvrière: L'Estrie a une longueur d'avance	117
ROSAIRE MORIN:	Des trouvailles dégoûtantes et des réussites merveilleuses	120

LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE

PIERRE ANCTIL:	Des groupes ethniques aux communautés culturelles . . .	140
JULIEN HARVEY:	L'accueil des immigrants et des réfugiés	158
LA RÉDACTION:	Si Riel avait voulu	164
ODINA BOUTET:	Correspondance	166

LA POPULATION

JACQUES GRAND'MAISON:	Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective	172
HERVÉ GAUTHIER:	Vieillessement et dépenses de l'État: deux nouvelles études .	176
	Nos annonceurs	190

Dirigeants de la Ligue

Lors de la récente assemblée générale annuelle de la Ligue d'action nationale, organisme fondé en 1913 qui publie la revue depuis 1917, les membres ont élu le Conseil d'administration pour l'année 1989.

Me Yvon Groulx, qui assumait la présidence depuis décembre 1985, manifesta sa volonté de ne pas accepter un nouveau mandat. Pour lui succéder, c'est à l'unanimité que le choix des membres s'est alors arrêté sur Delmas Lévesque, sociologue, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales qui occupait le poste de premier vice-président.

Les trois années de présidence de Me Yvon Groulx, qui a toujours eu à cœur le développement de la Ligue et de la revue, ont été marquées de nombreuses réalisations. Signalons, entre autres, l'adoption d'un nouveau manifeste de la Ligue, la révision des règlements, la présence de la Ligue dans l'actualité par plusieurs prises de position sur la langue, la démographie et l'immigration, ainsi que l'amélioration de la revue et la publication de numéros spéciaux qui constituent d'importants dossiers sur la situation linguistique, de même que sur la population actuelle et à venir du Québec. Divers projets qu'il avait mis en marche devraient se concrétiser dans les prochains mois.

Pour 1989, le Conseil d'administration se compose comme suit:

<i>Président honoraire:</i>	François-Albert Angers
<i>Président:</i>	Delmas Lévesque
<i>Vice-présidents:</i>	René Blanchard Denis Monière
<i>Secrétaire-trésorier:</i>	Gérard Turcotte
<i>Ex-président:</i>	Yvon Groulx

Signalons qu'en décembre dernier, la Ligue déplorait le décès d'un de ses membres en la personne du Docteur Alban Jamin, nationaliste militant depuis de nombreuses années.

Gérard Turcotte
Directeur

Erreur suprême

par DELMAS LÉVESQUE
Président de La Ligue d'Action Nationale

— Le jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage et son corollaire, le projet de Loi 178 du gouvernement Bourassa, ramènent le spectre de la bilinguisation progressive du Québec.

— La Cour suprême, par ce jugement, tente d'établir, sur le plan commercial, et de façon définitive, le bilinguisme systématique au Québec, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de Québec français, la clause nonobstant n'apparaissant, pour ce faire, que comme un échappatoire à rabais, odieux, et à peine employable.
ERREUR SUPRÊME!

— *Erreur suprême*, car ce jugement va à l'encontre de l'Acte de Québec de 1774 qui consacre le Québec, territoire français, et même de la Confédération de 1867, qui n'apporte à ce chapitre, aucune limite d'ordre commercial ou social.

— *Erreur suprême*, car le bilinguisme, même avec le français supposément prédominant, ne peut signifier, étant donné le rapport de force continental, que la progression inexorable de l'unilinguisme anglais, au Québec.

— *Erreur suprême*, extrêmement mystifiante que cette tentative de faire passer la minorité anglophone pour une brebis tondue, par les abus de pouvoir de la majorité francophone. Cette minorité, disposant de toutes les ressources de sa richesse, de la vigilance de l'État fédéral, de la complicité de l'actuel gouvernement du Québec, faisant partie des 98% de la population des parlants anglais du continent, cette minorité, en réalité

dominante, joue les persécutées, hurlant au martyr. Chacun de ses cris est d'ailleurs repris, amplifié et relayé, par les médias d'information, aux quatre coins de la terre, pour en fabriquer un événement médiatique mondial. Cette prétendue détresse anglophone s'incarne, présentement, dans cette soi-disant victime propitiatoire que voudrait bien être ce larmoyant Clifford Lincoln.

— *Erreur suprême* de faire douter de la justesse de sa cause une majorité francophone, infime minorité sur le continent, plus souvent qu'autrement assaillie de sentiments de culpabilité, quand elle ne veut que prendre sa place.

— *Erreur suprême* «du premier peuple de l'Histoire à se faire génocider pour des raisons humanitaires», ironise gravement le poète Gaston Miron.

— *Erreur suprême* que ces tentatives répétées de GÉNOCIDÉ, comme récent coup de boutoir contre la seule et véritable dernière ligne de défense de notre identité (les autres verrous, religion, famille, etc. ayant été emportés par la modernisation), au plus intime de nous-mêmes, à savoir notre langue française.

Cette dernière agression ne nous laisse d'autre choix que de répliquer par la parole si résolue de Lionel Groulx: «Notre État français, nous l'aurons!»

— *Erreur suprême* encore que de lier si intimement liberté d'expression et droit commercial, dans un contexte de multiculturalisme. Ne risque-t-on pas d'ouvrir ainsi inconsidérément une formidable brèche au multilinguisme, dans laquelle s'engouffreront d'autres revendications, territoriales incluses, bien plus dangereuses à terme pour la survie du Canada même anglais. Qui dit mieux comme «balkanisation»?

— *Erreur suprême* enfin d'acculer le Canada français à une position de LÉGITIME DÉFENSE.

• • • • •

Il faut refuser la guerre des chartes

par JEAN-LOUIS BOURQUE
Politologue

Jeudi le 15 décembre 1988, cinq juges de la Cour suprême du Canada ont fait savoir au Gouvernement du Québec que l'article 58 de la Charte de la langue française (Loi 101) est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés et que, de ce fait, l'affichage commercial peut désormais se faire en anglais comme en français. Ainsi les dispositions de la Loi 101 en faveur du français sont remplacées par des dispositions en faveur du bilinguisme, ce qui constitue une étape de plus vers l'unilinguisme anglais qui s'installe déjà insensiblement à Montréal.

Pourquoi faire tant d'histoires avec l'affichage commercial bilingue à Montréal? L'anglais n'a-t-il pas sa place partout dans le monde, au Japon, en Chine ou en URSS? Par contre on peut aussi se demander qui a vraiment besoin de l'affichage commercial en anglais au Québec... une petite minorité qui, la plupart du temps, comprend déjà le français ou sait reconnaître les fruits des légumes, les toilettes du vestiaire. Sur le plan de l'usage purement utilitaire, c'est à se demander s'il ne s'agit pas là d'un faux problème... Le francophone, à Toronto, se débrouille fort bien, même si l'affichage n'est pas bilingue... L'usage de plus en plus répandu de pictogrammes internationaux offre une solution claire aux problèmes de la signalisation de base.

En fait, il s'agit de décider si le visage d'un État officiellement francophone doit être bilingue ou unilingue, et ce n'est pas sans importance quand on connaît la force des images dans le

subconscient collectif, ce qui est la raison même de l'affichage. L'usage visible de la langue française est capital pour assurer la crédibilité de notre langue et confirmer l'identité de la majorité linguistique.

Or, il ne faut pas oublier que l'affirmation légale et politique du français est un fait très récent dans l'histoire du Québec. Ce n'est qu'en 1977 que la Charte de la langue française proclamait de façon très explicite la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. La Charte visait à faire du français «la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires». Cet objectif sera poursuivi «dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et des minorités ethniques, et dans la reconnaissance du droit aux Amérindiens et aux Inuit de maintenir et développer leur langue et leur culture d'origine.

Très rapidement des résultats positifs se firent sentir dans à peu près tous les domaines. Ce fut l'époque de l'apprentissage de notre fierté et de notre dignité, de notre affranchissement et de notre ouverture sur le monde. Mais, très vite aussi, le gouvernement central d'Ottawa devait comprendre qu'un Québec original, fort et puissant au point de vue économique, social et culturel risquerait d'acquérir un poids politique embarrassant. C'est alors que commencèrent les nombreux assauts du gouvernement fédéral contre le Québec, le rapatriement unilatéral de la Constitution et l'adoption de la Charte des droits et libertés conçue essentiellement pour contrer la Clause Québec de la Loi 101. De nombreux jugements de Cour viennent ensuite invalider des pans entiers de la Charte de la langue française. Enfin, l'entente du Lac Meech, en introduisant la notion confuse de «société distincte» et en reconnaissant au gouvernement fédéral le pouvoir de dépenser, venait anéantir les revendications traditionnelles des Québécois.

C'est ainsi qu'une des lois les plus fondamentales pour l'identité québécoise se trouve livrée aux décisions de quelques juges isolés. Le dernier rempart demeure la clause dérogatoire dite «nonobstant»... mais l'Ontario montre les dents: il serait considéré comme «inamical» que le Québec y ait recours. Pour-

quoi Monsieur BOURASSA hésite-t-il tant à se servir des pouvoirs qui lui restent pour légiférer sur la langue de sa majorité nationale? Ne pourrait-il demander aux Anglais de l'Ontario d'imposer partout l'affichage bilingue par «amitié» pour la minorité francophone? Si on laisse le bilinguisme envahir l'affichage interne ou externe, comment imposer le français dans l'éducation, le français comme langue du travail et des affaires? C'est inconséquent: une langue nationale est un tout. Onze ans pour consolider une langue, c'est très insuffisant.

La Loi 101, en se baptisant Charte de la langue française, loi solennelle, fondamentale, s'affirmait comme une modalité essentielle à la vie québécoise à conquérir puis à défendre à long terme en raison d'un continent qui parle l'anglais. Or, l'anglais est une langue qui, dans les faits, a acquis le statut de langue internationale, ce qui rend la vigilance doublement nécessaire, politiquement nécessaire. Pour contrer cette Charte, Pierre Elliott TRUDEAU fit inclure la Charte des droits et des libertés dans le préambule de la Constitution de 1982, non ratifiée par le peuple québécois.

Qu'a donc fait le gouvernement de Robert BOURASSA depuis trois ans pour promouvoir le caractère distinct du Québec qui se définit essentiellement par sa langue et sa culture? Il a commencé par songer à démanteler les organismes chargés de mettre en oeuvre la Loi 101. Il a ensuite amnistié les contrevenants à la Loi 101 au chapitre de l'éducation. Il a fermé les yeux sur les abus de l'affichage et n'a rien fait pour améliorer le fonctionnement des comités de francisation dans les entreprises et son inertie a engendré une démobilisation générale. Il a endossé un accord constitutionnel qui contredit de plein fouet nos intérêts vitaux et fondamentaux et qui remet entre les mains des juges d'un organisme fédéral la gestion de la langue des Québécois. Il joue avec ironie le jeu de la guerre des Chartes qui permet de placer les libertés des individus au-dessus de la liberté de légiférer d'un parlement démocratiquement élu. S'il adopte les mêmes principes pour une politique de l'environnement, le Québec sera bientôt une vaste poubelle.

Partout il a accepté des demi-mesures, des demi-pouvoirs, des négligences calculées dans l'application de la loi. Cette mollesse commence déjà à coûter cher. Les acquis de la francisation

des entreprises et de l'affirmation de la culture québécoise sont déjà sapés par les lois sur le bilinguisme officiel (C-72) et le multiculturalisme canadiens (C-93). Soutenues par des budgets considérables, ces lois viennent jeter par terre une décade d'efforts et de dépense d'énergies dont les résultats sont fragiles. Le silence et l'inertie du gouvernement a couvert une régression évidente du français qui aurait demandé une vigoureuse réaction. La Loi 101 s'était imposée sans raz-de-marée social. Le retour à la situation «ante» la Loi 101 où chacun peut faire ce qu'il veut, comme il le veut, sans aucun respect pour la collectivité, est une menace directe à notre survie et à notre développement en tant que peuple original et distinct.

Si l'accord du Lac Meech accepte notre particularité en tant que «société distincte», comment est-ce compatible avec une Charte qui n'accepte par les particularités individuelles? L'imbroglgio juridique est total. Pour sortir de la guerre des Chartes, il faudrait enchâsser la Loi 101 revue et corrigée dans une Constitution sans ambiguïtés, qui aurait préséance sur toutes les autres Chartes, celle que se donnerait le peuple québécois souverain. Jean LESAGE et Daniel JOHNSON y ont pensé et, plus récemment, David PAYNE, Pierre-Marc JOHNSON et Jacques-Yvan MORIN. Il est important de nous rappeler qu'il n'existe pas à proprement parler de peuple bilingue, multilingue ou pluriculturel. Les bilinguismes institutionnels sont des juxtapositions de langues et il en est de même pour les cultures. Les peuples français, italien, allemand ou anglais sont unilingues et intègrent dans leur culture de nombreux apports étrangers. Il serait grand temps que les Québécois en deviennent pleinement conscients et cessent de se culpabiliser outrancièrement à ce sujet. Il serait temps qu'ils cessent d'avoir peur et qu'ils décident de revendiquer politiquement les pleins pouvoirs linguistiques pour le Québec, sans lesquels il n'y a pas de société distincte.

Le problème linguistique québécois ne sera jamais résolu tant et aussi longtemps que la majorité francophone n'obtiendra pas de son gouvernement démocratiquement élu, et non du pouvoir des juges et des tribunaux, l'assurance que ses droits linguistiques seront enchâssés dans une véritable Constitution québécoise comme l'autorise l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982. La guerre juridique est une mauvaise guerre. Il faut refuser la guerre des Chartes et faire un choix politique.

Sans les pleins pouvoirs linguistiques, la «société distincte» est un leurre, une illusion, une supercherie. Le Québec est issu de la nation canadienne-française. Il est devenu au fil des ans un peuple majoritairement francophone qui a su se développer de façon originale au confluent de trois grandes cultures, la française, l'anglaise et l'américaine. Ce peuple, en dépit de la Conquête anglaise et de nombreux obstacles, a su au cours d'une quinzaine de générations préserver une langue et une culture originale et développer, ici, sur les bords du Saint-Laurent, une société différente de celle des États-Unis et du Canada anglais, mais à qui il manque toujours l'essentiel, la responsabilité politique de pouvoir s'assumer totalement comme le font tous les peuples libres de la terre.

Pour un oui, pour un non on invoque la vie et l'œuvre de René LÉVESQUE en lui faisant dire à peu près n'importe quoi sauf l'essentiel, à savoir que «nous formons quelque chose comme un grand peuple», capable de s'assumer complètement et totalement en devenant un pays libre, complet et reconnu, tout le reste n'est que bavardages, scribouillages et grenouillages.



Un peu de recul, s.v.p.

par GUY BOUTHILLIER
Porte-parole du MQF

Dans l'affaire de l'affichage, les adversaires de la Loi 101 font rarement dans le détail: à les entendre, on serait en présence d'une loi monstrueuse, sans pareil dans notre monde civilisé. À distribuer ce genre d'aménités, on se fait peut-être remarquer. Malheureusement, on ne favorise ni l'intelligence de la situation, ni surtout la recherche d'une solution.

* * *

Monstrueuse?

De l'article 58, il est urgent de rappeler trois choses. D'abord, que cet article réglemente le discours commercial, et nullement le discours littéraire, culturel ou politique. Ensuite, que ce qui est réglementé, ce n'est nullement le contenu de ce discours, mais uniquement son «véhicule» (le choix de la langue). Enfin, et surtout que ce «véhicule» qu'impose l'article 58 ne s'applique qu'à une toute petite partie du discours commercial et publicitaires (les affiches), puisqu'il ne concerne en aucune façon les journaux, la radio ou la télévision. Le commerçant reste entièrement libre de dire ce qu'il veut, dans la langue qu'il veut, dans les journaux de quartier, dans la presse à grand tirage, à la radio am et fm, et bien entendu, à la télévision québécoise, canadienne et même américaine. Parions même que c'est plus de 95 pour cent du message publicitaire — en tout cas, des sommes qui y sont consacrées — qui échappent ainsi totalement à l'article 58. Bâillonné, le commerçant?

Un cas sans pareil?

Si on fait l'impasse sur le passé, et si on se limite aux quelques sociétés qui nous entourent; si on n'interroge que les seules législations, et laisse dans l'ombre les comportements sociaux; si on borne la défense des sociétés à la seule défense de la langue, et laisse sous silence les autres plans sur lesquels se défendent nos sociétés; bref, si l'on fait ce que font habituellement les adversaires de la Loi 101, on peut difficilement échapper, sur pareille pente, à la conclusion *qu'indeed* le Québec est sans pareil. Mais, avant de nous égarer avec eux sur cette voie, considérons plutôt ce qui suit.

Les sociétés se défendent sur le terrain où elles sont attaquées et, sauf à risquer le ridicule, pas ailleurs. Les États-Unis, le Canada anglais n'ont pas de Loi 101? Mais, c'est tout simplement que leur langue n'est pas menacée (et, si elle le devenait: «just watch them», comme dirait Trudeau). En revanche, ces pays ont autres choses, car là où ils sont attaqués, ils se défendent et vigoureusement.

Pour rester entre nous, prenons le cas du Canada anglais. Celui-ci, on le sait, s'estime menacé dans son identité culturelle. Et pour se défendre, on le sait aussi, il prend des lois, lois dont certaines portent atteinte aux libertés, notamment à la liberté d'expression. Tel est bel et bien, en tout cas, ce qu'il fait quand il impose un «contenu canadien» aux ondes radio et télévision.

Or, sur le plan des principes et vue dans la perspective de la défense des libertés, cette restriction m'apparaît autrement plus sérieuse que celle de l'article 58. En effet, cette réglementation ne concerne pas le domaine commercial, mais frappe plutôt les domaines culturel et politique. De plus, elle ne se borne pas au choix du «véhicule», mais elle impose un contenu. Enfin, elle a une efficacité, une portée effective autrement plus grande: une affiche ne se voit qu'à cent mètres, une émission radio-télé traverse le continent tout entier.

L'étonnant, dans cette affaire, ce n'est pas que cette réglementation des ondes ait été prise. L'étonnant, c'est plutôt que, des deux dispositifs de défense en présence, celui du Québec, celui du Canada anglais, c'est celui des deux qui mord le moins sur la liberté d'expression que nos preux défenseurs des libertés

vouent aux gémonies, alors qu'ils passent l'autre totalement sous silence au point même de l'oublier entièrement.

Qu'est-ce à dire? Serions-nous en présence d'un autre cas de «Deux poids, deux mesures»? Le nationalisme canadien serait-il plus légitime que le nationalisme québécois? Dans notre société, serait-il intolérable de toucher à la liberté d'expression du commerçant ou du brasseur d'affaires, mais parfaitement admissible de toucher à celles du créateur ou du brasseur d'idées?

N'y aurait-il pas quelque chose de pourri au royaume du DANEMARK?

• • • • •

«Le Québec (...) a adopté le français comme langue officielle, mais je pense qu'au fur et à mesure où les Québécois se rendent compte de l'importance de la langue comme outil ou instrument du pouvoir économique (...) ils vont tendre de plus en plus à conserver la loi telle qu'elle est ou même, s'il le fallait, à lui donner encore plus de dents.»

Léon Dion
le 20 septembre 1978, devant le Comité
mixte du Parlement fédéral
sur la constitution du Canada.

Dix ans après, ces propos indiquent la voie à suivre: cette voie n'est sûrement pas celle du mièvre «affichage bilingue à l'intérieur».

Participation ouvrière: L'ESTRIE a une longueur d'avance

par MARCEL LAFLAMME Ph. D.

De façon générale, l'Amérique fait plutôt figure de dinosaure en matière de participation. Tant dans les secteurs publics que privés, l'organisation conventionnelle dominante s'appuie sur des *bases périmées* en ce qui concerne la gestion des ressources humaines: modèle conflictuel de relations de travail, prédominance de la bureaucratie, du taylorisme et d'un type d'organisation dite «mécaniste» où le personnel est perçu comme un rouage, un numéro de l'appareil de production.

Heureusement, un nouveau type d'organisation est en train d'émerger. On mise sur la mobilisation de tout le personnel, le travail en équipe, l'identification à des valeurs et à un projet partagé, l'ouverture des communications, l'intéressement monétaire, l'intrapreneurship, les systèmes participatifs, bref, un type d'organisation dite *organique, vivante*. C'est vers ce nouveau cap que s'alignent de nombreuses entreprises d'ici, faisant de l'Estrie une région avant-gardiste en matière de participation du personnel.

Voyons quelques-unes de ces expériences à travers un survol géographique des villes suivantes:

— Waterloo: LA COOPÉRATIVE DES CHAMPIGNONS DE WATERLOO est possédée et gérée par ses 28 employés-propriétaires. L'entreprise, dans le secteur coopératif, constitue un modèle de gestion à l'échelle nationale.

— Valcourt: BOMBARDIER dont la division des produits récréatifs et utilitaires compte 2 300 travailleurs non-syndiqués. La qualité de vie au travail et la performance ouvrière reposent notamment sur un «Comité des relations de travail» composé de dix représentants élus démocratiquement par les travailleurs.

— Richmond: FIBRES DONNITE expérimente une nouvelle approche d'actionnariat ouvrier au moyen d'une association coopérative d'investissement qui possède 27% du capital de l'entreprise. La compagnie a triplé son personnel durant les 15 derniers mois.

— Kingsey-Falls et East Angus: CASCADES favorise la participation des travailleurs aux 4 niveaux: avoir, savoir, pouvoir et vouloir. Cette forme de participation intégrale fait «boule de neige» à l'échelle nationale auprès de nombreuses PME.

— Thetford Mines: METAL FRONTENAC encourage l'actionnariat ouvrier ainsi qu'un plan de partage des profits avec ses 135 employés actionnaires.

— Lennoxville: SHERMAG développe l'actionnariat ouvrier, ainsi que la participation collective aux gains de productivité.

— Waterville: WATERVILLE T.G. Inc. implante les Cercles de qualité ou groupes de solutions de problèmes par la base.

— Sherbrooke: en secteur public, le CEGEP de Sherbrooke a suscité la participation de l'ensemble de son personnel (650) à l'élaboration d'un plan triennal de développement afin d'en faire une institution «d'excellence».

— Sherbrooke: la COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE se spécialise dans la promotion de la participation des travailleurs à la gestion et à la propriété des entreprises. Un centre de recherche en gestion participative pourrait y être greffé.

— Sherbrooke: le GROUPE GAUDETTE utilise une approche fondée sur les relations humaines davantage conforme à une culture qualitative et personaliste.

— Sherbrooke: DETTSON est possédée à 35% par les employés; ceux-ci effectuent la planification de la production qui s'est améliorée de 50% durant les deux dernières années.

— Magog: TAILLEFER fait participer l'ensemble de ses employés à un programme de qualité totale de la production (Zéro défaut). La Coop AGROPUR valorise aussi ce programme de responsabilisation des travailleurs.

— Bromont: LA GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE utilise l'approche sociotechnique visant à l'adaptation de l'usine aux préoccupations humaines. L'approche permet de concurrencer avantageusement les firmes asiatiques.

Si le libre-échange est appelé à révolutionner les relations de travail, l'Estrie a déjà une longueur d'avance en matière de collaboration patronale-ouvrière. Le mouvement est bien enclenché, mais ce n'est quand même qu'un début... Nous sommes en plein lancement de l'ère de l'innovation sociale en milieu de travail.



Des trouvailles dégoûtantes et des réussites merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

J'adore Molière

J'aime le théâtre de Shakespeare, mais c'est en français que j'apprécie ses pièces historiques, ses comédies et ses tragédies. La famille Morin parle le français au Québec depuis le premier ancêtre, Robert, établi en 1685 sur la côte de Beaupré. J'espère que les descendants parleront encore le français dans trois siècles.

Pourquoi la Loi 101

Au Québec, avec les années, la langue anglaise était devenue la langue des affaires et du travail. Neuf immigrants sur dix s'intégraient au milieu anglophone. Même si les citoyens d'origine britannique ne représentaient que neuf pour cent de la population québécoise, dix-neuf pour cent des Québécois ne parlaient que l'anglais et près de la moitié des francophones devaient travailler dans la langue des «boss». La situation devenait irraisonnable, anormale et injuste.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est intervenu. Après les ratés de monsieur Bertrand (Loi 69) et de monsieur Bourassa (Loi 22), la langue française était consacrée en 1977 la

langue officielle de l'État, de la justice et des affaires. Un consensus social s'était établi depuis onze ans. La «sainte paix» était revenue. La majorité des anglophones acceptaient les règles établies et les francophones s'étaient attachés à la Loi 101. Peu à peu, la langue française reprenait sa place...

Hélas! quelques activistes grenouillaient. Avec l'appui d'Alliance Québec financée généreusement par les gouvernements de messieurs Mulroney et Bourassa, des guérillas judiciaires ont été entreprises. La Cour suprême fédérale a charcuté, défiguré et réduit en lambeaux la Charte de la langue française qui devait assurer la protection de la langue française, ce gouvernement des juges s'est substitué à la Législature du Québec. Il rendait et il rend encore des décisions d'ordre politique qui affaiblissent les droits de la majorité francophone.

Salomon ne siège pas à la Cour suprême

Le jugement du 15 décembre 1988 demeurera dans l'histoire du pays une décision inappropriée et injuste pour le Québec. Ce qui est constitutionnel n'est pas toujours juste. Les savants juges ont reconnu que l'état de la langue française au Québec présentait un caractère «urgent et réel». Ils ont reconnu la «vulnérabilité» de la langue française. Ils ont admis que des «menaces» pesaient sur elle. Ils ont observé la baisse inquiétante de la natalité des francophones et l'assimilation des immigrants par la communauté anglophone.

Malgré ces constatations, ils ont conclu que les intérêts commerciaux des entreprises avaient priorité sur les droits et les intérêts de la nation canadienne-française. Ils ont découvert des liens étroits entre la langue, le commerce et la liberté d'expression. Pour eux, le discours commercial est aussi important que les libertés de pensée, d'opinion et d'expression. Mais les savants juges n'ont pas énoncé les critères qui permettront à Statistiques Canada de déterminer la langue maternelle d'une entreprise appartenant en parts égales à un Turc, à un Russe et à un Allemand... Ils n'ont pas non plus expliqué comment l'usage du français et de l'anglais ne sera pas discriminatoire pour un Chinois, un Espagnol et un Suédois...

Hélas, lorsqu'ils se prononcent sur une question québécoise, les savants juges ont souvent une interprétation qui diffère

du jugement rendu dans une cause ontarienne. Le 15 décembre, ils ont décidé que la vente et la publicité du savon, des concombres et des cravates pour faire de l'argent devaient être considérées au nombre des libertés fondamentales. Ainsi, restreindre l'usage de la langue anglaise dans l'affichage s'opposait à la liberté du commerce et à la liberté d'expression.

Mais, en 1986, cette même Cour suprême fédérale (ontarienne) décidait que la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail de l'Ontario était conforme à la charte canadienne des droits (cause *Edwards Books*). Pourtant, cette loi violait la liberté de religion des non-chrétiens, qui devaient s'abstenir de commercer le dimanche; la loi interdisait toute activité commerciale le dimanche, à quelques exceptions près.

La Loi 101 est assurément moins contraignante. Elle n'interdit en aucun temps les opérations commerciales. Elle n'empêche pas l'usage de la publicité. Elle ne s'oppose pas à la liberté de religion et à la liberté du commerce. Ah! j'oubliais que la Cour suprême qui domine le pouvoir politique penche toujours du même côté, comme le mât du Stade olympique...

Néanmoins, je continuerai à croire que la liberté du commerce ne se situe pas au même niveau que les libertés fondamentales inscrites dans les chartes des droits humains. Nulle part, sauf au Canada, on ne trouve une telle interprétation. La liberté de commerce est un droit économique dont la définition doit tenir compte des réalités historiques, nationales, culturelles, sociales et politiques.

La Loi 178

Mane, thecel, pharès... Le jugement est rendu. M. Bourassa l'attendait depuis trois ans. Il n'a pas eu le temps de se préparer adéquatement. En catastrophe, à la dernière minute, il a réuni son cabinet, son caucus et le Conseil national de son parti. Une solution a été improvisée. Elle a été négociée en catimini. La façade sera française et l'intérieur aura deux faces. Le français jouira d'une visibilité de façade. Pour vivre au Québec, le français ne sera plus nécessaire. Dans trente ou dans cinquante mois, le Québec sera une province bilingue. Pour monsieur Bourassa, la minorité canadienne qui doit être protégée, c'est la minorité

anglophone du Québec... Elle est entourée de 6 millions de francophones qui parlent encore le français... Quel danger!... Si les francophones introduisent des manuels français dans leurs universités françaises... Si Provigo rédigeait désormais ses procès-verbaux en français...

En trois jours, la Loi 178 est adoptée. Le feu était à la maison. Il fallait agir en toute hâte. Il n'était ni possible, ni nécessaire de consulter ou d'obtenir un consensus. Un vide juridique existait. Il fallait le combler. On oubliait que le vide politique avait créé le vide juridique.

Les règlements de la loi n'ont pas été déposés. Ils seront promulgués en cachette, secrètement, faisant l'objet de compromis et de compromissions. Un jour, dans un mois ou dans six mois, probablement après les élections, la Gazette officielle publiera les règles que le gouvernement, et non l'Office de la Langue française, aura édictées pour protéger la langue anglaise au Québec. Que seront ces règlements? Personne n'en connaît le contenu. Il faut envisager des surprises. La loi n'était pas adoptée que le Premier ministre parlait déjà de permettre l'affichage bilingue extérieur dans des municipalités à majorité anglophone. C'est le commencement de la fin...

Il est vraiment malheureux que M. Bourassa démolisse et détruise la Loi 101 et le consensus social établi avec peine au cours de la dernière décennie sur le sujet de la langue française. Sa Loi 178, après les modifications antérieures de la Loi 101, signifie pour les francophones l'incapacité de leur langue à s'imposer comme la langue de l'État, de la justice, du travail, de la communication et du commerce. C'est pourquoi les réactions sont si vives et spontanées. Une législation s'impose: rétablir la Loi 101 dans toute sa virginité.

Un peu d'histoire

Le 2 février 1699, D'Iberville débute la constructions d'un fort à Biloxi pour faciliter la colonisation de la Louisiane...

Le 3 février 1866, François-Xavier Garneau meurt à Québec. L'homme publia trois volumes d'histoire en 1845, 1846 et 1848 et de nombreuses compositions poétiques.

Le 6 février 1662, Lambert Closse est tué dans un combat contre les Iroquois. Ce héros dont la statue orne l'un des angles du monument de Maisonneuve à Montréal a sauvé Ville-Marie à plusieurs reprises. Son héroïsme est légendaire.

Le 7 février 1867, l'Acte de Confédération est présenté à la Chambre des Lords. Sa ratification maintient encore en tutelle le pays du Québec.

Le 9 février 1883, le contrat est signé pour la construction du Palais législatif de Québec. Eugène Taché est chargé de préparer les dessins de la façade. Avec les armes de la province, il introduit pour la première fois la devise «Je me souviens».

Le 10 février 1904, l'abbé patriote Henri-Raymond Casgrain décède après avoir décrit admirablement les mœurs canadiennes et avoir écrit des biographies fort intéressantes.

Le 14 février 1833, Mgr Bernard-Claude Panet décède à l'âge de 80 ans. L'attitude énergique de cet évêque avait causé l'échec de l'Institution royale que le gouvernement voulait établir pour enseigner l'anglais et la religion protestante aux enfants du Bas-Canada.

Le 15 février 1839, Colborne, le vieux brûlot, fait exécuter Aimable Daunais, François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, Charles Hindelang, Pierre-Rémi Narbonne et François Nicolas. Ces patriotes avaient participé aux troubles de 1838. Ils appuyaient les 92 résolutions rédigées par l'ancêtre Morin.

Le 17 février 1919, Sir Wilfrid Laurier décédait. L'homme a écrit à l'une de ses amis qu'il souhaitait que jamais plus un Canadien-Français ne devienne premier ministre du pays. Il a aussi déclaré dans un discours à Ottawa que pour rester canadien-français, «il faudra lutter jusqu'au bout».

Le 20 février 1800 naissait Mère Gamelin, fondatrice des Sœurs de la Charité de la Providence. Elle fut l'ange des malheureux prisonniers politiques, lors des troubles de 1837.

Le 21 février 1834, l'Assemblée du Bas-Canada vota, par 56 députés contre 24, les 92 résolutions préparées sous la direction de Papineau par un comité formé de Bédard, Bourdages et Morin, ce dernier agissant comme secrétaire.

Le 26 février 1864 disparaissait la figure légendaire de Louis-Hippolyte La Fontaine qui déclarait en 1842: «Quand la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je ne ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes, ne fût-ce que pour protester contre cette injustice de l'Acte d'union qui tend à proscrire ma langue maternelle.»

Le 27 février 1829 décédait le héros de Châteauguay, Charles-Michel de Salaberry. Avec 300 hommes, il repoussait l'armée de Hampton composé de 7 000 Américains. Avec quelque 160 députés, M. Mulroney permet aujourd'hui aux mêmes Américains d'envahir le Canada et le Québec.

Nonobstant

Monsieur Lauzière, le directeur du *Devoir*, et plusieurs de ses amis ont jugé que la clause «nonobstant» était mal fondée. La nation est si forte qu'elle peut assumer l'épanouissement de sa culture et de sa langue sans brimer les droits d'expression de la minorité anglophone. Aucun d'entre eux n'a dit que c'était le jugement qui était mal fondé...

Ces messieurs n'ont pas de mémoire. La clause «nonobstant» fait partie des chartes canadiennes et québécoises. Elle y a été introduite pour permettre le maintien du pouvoir législatif des provinces dans les domaines de leur juridiction. Le gouvernement fédéral et toutes les provinces ont accepté d'ainsi protéger le pouvoir politique des provinces, notamment contre le pouvoir juridique dont les décisions ne sont pas toujours justes, appropriées et équitables.

Si la clause «nonobstant» existe, un gouvernement peut avoir le devoir de l'utiliser. La conservation et le rayonnement de la langue française au Québec ne peuvent être réglées par les juges anglophones de la Cour suprême. Même s'ils ont avoué que la langue française était menacée au Québec, ces savants juristes ont décidé de protéger la langue dont l'épanouissement est sans danger.

«Nous sommes forts et capables de conquête...» Ce discours de M. Lauzière et de ses amis ne tient pas compte des réalités que doivent affronter les Canadiens-Français. Nous ne som-

mes qu'une poignée de francophones en Amérique. L'anglicisation est présente dans nos foyers. Les transferts linguistiques sont nombreux. Les immigrants s'intègrent encore, en majorité, au Québec anglais. Le visage du West Island et même celui de Montréal sont anglais. La minorisation politique des nôtres existe toujours. Notre force économique est encore dépendante de trop de facteurs pour crier victoire. M. Lauzière devrait le comprendre.

Dans le monde réel où les Canadiens-Français évoluent, le gouvernement du Québec aurait eu raison d'utiliser le «nonobstant» pour restaurer la Loi 101 dans toute son intégrité. Nos hommes politiques ont été trop lâches pour le faire. En catastrophe, M. Bourassa a improvisé une solution qui respecte la compétence provinciale, mais qui est un compromis chèvre-et-chou qui ne satisfait personne, ni les Français, ni les Anglais. Si M. Lauzière et ses amis avaient compris «que la langue d'affichage public est un test, un symbole, un message-clé: le recul n'est pas permis, ni au gouvernement, ni à notre collectivité»¹, nous n'en serions peut-être pas à la case de départ. Mais M. Lauzière n'a pas compris ce que la FTQ conçoit depuis longtemps.

What does Quebec want

La Loi 178 qui protège la langue anglaise au Québec a soulevé l'ire du Canada anglais. M. Mulroney a exposé ses états d'âme. MM. Turner et Broadbent demandent à M. Bourassa de faire marche arrière. Les «dynosaures» du parti conservateur parlent du «French Power». Le *Toronto Star* affirme que le Québec est «French dominated». Le *Globe & Mail* croit que le Québec ne doit pas avoir plus de droits que les autres provinces. Gary Filmon du Manitoba lie l'adoption de l'accord du Lac Meech par sa province au retrait de la clause «nonobstant» de la Loi 178. Sharon Casrstairs et Gary Doer applaudissent le geste. Le Canada anglais part-en-guerre contre le Québec français. La société distincte est remise en cause... Le Québec doit être identique aux autres provinces. Il ne peut être ni différent, ni indépendant...

1. Déclaration de la FTQ, le 15 décembre 1988.

La dernière intervention de l'année 1988 a mis en vedette Conrad Black, le propriétaire du *Soleil*, du *Droit*, du *Quotidien* et d'un grand nombre de journaux hebdomadaires québécois. Pour M. Black, le dossier Bourassa est noir sur noir. «La nouvelle législation sur l'affichage qui contourne tant de décisions judiciaires inattaquables représente aussi bien un acte de sécession qu'un affront à la majorité linguistique du pays»... Si M. Black connaissait l'histoire de son pays, il ne tiendrait pas ce langage. A-t-il déjà entendu parler d'un pacte confédératif entre deux races? du règlement XVII en Ontario? de l'abolition des écoles acadiennes? et du non-respect des droits du français au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, trois provinces constitutionnellement bilingues, de leur origine à 1987? Où sont les traîtres et qui affronte qui?

Dans son article du *Financial Post*, M. Black ajoute: «Qu'importe qu'une telle mesure apporte confiance aux Québécois d'expression française, elle constitue une charge brutale à l'endroit des non-francophones de la province qui ont traditionnellement soutenu les libéraux du Québec». Voilà la déclaration d'un grand politique! Puisque les non-francophones votent «rouge», un gouvernement «rouge» ne devait pas tenir compte des aspirations des Québécois d'expression française. Quel esprit chevaleresque! Quelle grandeur d'âme! Un peu plus et seule la liberté d'expression des anglophones serait légitime. La discrimination serait de peu d'importance si elle était exercée sur les langues française, espagnole, chinoise... Les pauvres Anglais, ils ont été si maltraités par les francophones...

Compte tenu de la situation désespérante, M. Black juge nécessaire la convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour déterminer «s'il y a réellement convergence entre les aspirations du Québec et celles des autres régions du pays». *What does Quebec want?* Le Canada anglais n'a rien compris. La société distincte est une coquille vide. Les Franco-Québécois devraient devenir des Canadiens anglais. Un seul pays, une seule langue, voilà la solution magique.

Dans son exposé, M. Black ajoute: «En termes crus, il semble qu'un Québec extérieurement unilingue acceptera de recevoir chaque année des milliards de dollars en paiements de transferts, consentant en retour à renoncer aux quelques instruments de sou-

veraineté qu'il ne possède pas déjà: frapper sa propre monnaie, constituer une force militaire, ouvrir des ambassades à travers le monde...» Pauvre M. Black! Quel homme généreux! Il n'y a qu'un détail: il ignore que ces subventions proviennent pour la plupart de nos propres impôts québécois.

«Un tel arrangement ne peut durer longtemps, affirme-t-il encore. Le Canada est sur le point de devenir un pays où la langue parlée par 70% des gens est occultée dans une province qui compte 30% de la population. Des jugements du plus haut tribunal ne peuvent être balayés du revers de la main». Qui a d'abord balayé les jugements du plus haut tribunal? Où étiez-vous, M. Black, lorsque le gouvernement de la Saskatchewan a contourné le jugement de la Cour suprême qui reconnaissait le caractère bilingue de cette province pour imposer l'unilinguisme anglais? Où étiez-vous, M. Black, lorsque le gouvernement de l'Alberta a bafoué le jugement de la Cour suprême pour imposer, à son tour, l'unilinguisme anglais en sa province? Ces législations étaient de loin plus prohibitives que la faible Loi 178...

Savez-vous, mon cher monsieur Black, que les descendants de Britanniques ne représentent que 9% de la population québécoise et qu'ils possèdent leurs écoles, leurs commissions scolaires, leurs cegeps, leurs universités, leurs radios, leurs télévisions, leurs quotidiens, leurs journaux hebdomadaires et qu'ils contrôlent près de la moitié de l'économie québécoise? Aucune province anglaise n'accorde à sa minorité francophone le dixième de la considération que les Franco-Québécois ont consenti à l'égard de la minorité anglaise du Québec. Alors que l'anglais assimile, le français a respecté et respecte encore les différences culturelles.

La FTQ

Le 19 décembre, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec déclarait:

«Tout en respectant les minorités anglophone et allophone, il faut comprendre que la majorité francophone veut vivre partout en français au Québec: au travail, à l'école et dans les rues, dans les établissements industriels et commerciaux. Nous n'accepterons jamais que l'on affaiblisse ainsi la portée de la Charte de la langue française et nous allons nous battre pour son main-

tien intégral. Nous demandons à tous nos affiliés de se mobiliser pour cette bataille.»

Voilà un discours clair! *L'Action Nationale* demande de façon pressante à ses abonnés de s'engager derrière le MQF auquel la FTQ est associé.

AFEAS = Qualité de vie des femmes

Invité récemment à adresser la parole à un cercle de l'AFEAS, je suis sorti de cette rencontre rajeuni et réconforté. Il y a encore de l'espoir pour le Québec français. Notre petit pays compte un grand nombre de femmes dépareillées. C'est là une richesse inestimable.

L'AFEAS compte en ses rangs quelque 30 000 femmes. Ce ne sont pas toutes des Marie Rollet et des Madeleine de Verchères, mais la majorité d'entre elles ont du cœur au ventre et de l'avenir dans l'esprit. Elles se regroupent sous ce vocable pour améliorer les conditions de vie des femmes. Entre elles, elles discutent de santé, de droits, de consommation, de loisirs, bref de problèmes qui les amènent à agir dans leur milieu. Elles sont informées sur les grandes questions de l'heure. Elles osent exprimer leurs opinions auprès des gouvernants, des médias et de la population.

Leurs interventions vont de l'aide sociale à l'universalité des allocations familiales, des services de garde au crédit d'impôt pour enfants, des congés de maternité à la fiscalité qui fouille dans les porte-feuilles. Voilà des éléments d'une politique familiale qui se rapproche drôlement des préoccupations de *L'Action Nationale*.

L'association québécoise des professeurs de français

L'AQPF regroupe tous les enseignant(e)s de français, de l'école maternelle à l'université, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent à cet enseignement. Ses objectifs:

«Contribuer au progrès de l'enseignement du français. Assurer la défense et l'illustration de la langue française. Promouvoir la culture québécoise. Veiller aux intérêts professionnels des professeurs de français.»

L'AQPF organise un congrès annuel. Elle compte des sections régionales qui réunissent les membres en colloques, journées d'études, samedis pédagogiques, cafés littéraires, brunchs, etc. Elle est associée à la revue *Québec français*. Elle publie des rapports et des mémoires sur la situation de l'enseignement du français.

L'Association est affiliée à la Fédération internationale des professeurs de français qui est présente dans 80 pays différents. Elle collabore étroitement avec la Commission français langue maternelle qui œuvre en France, Belgique, Suisse et Québec. Elle est membre de la Commission Amérique du Nord (français langue maternelle, langue seconde et langue étrangère) dont les activités rayonnent aux Antilles, Canada, États-Unis, Mexique et Québec.

Vous pouvez adhérer à l'AQPF. La cotisation est de 50\$ par année. L'adresse: 5500, boul. des Gradins, Québec, G2J 1A1

La mère Lydie

Madame Lydie Auger est originaire de Montpellier, dans le Sud de la France. Elle a grandi dans une famille bourgeoise. Elle réside maintenant dans un modeste appartement de la rue Joliette, à Montréal. Mariée depuis 33 ans, elle est mère de 2 enfants.

Depuis toujours, elle s'intéresse aux conditions de vie des personnes défavorisées. En sa tendre enfance, elle était attirée par les Gitans de Montpellier. À Montréal, son action a débuté par plusieurs années de travail bénévole auprès des pauvres et des prostituées. Un jour, un clochard lui tend la main à la sortie d'une église. C'était le début de Mission Colombe qui existe depuis deux ans.

Madame Auger et ses bénévoles, ils sont une quarantaine, préparent tous les jours des repas chauds pour les sans-abri. Vers les 20h00, quand la popote est prête, l'Econoline de madame Auger quitte la rue Joliette vers le carrefour Berri-Sainte-Catherine. Une dizaine de robineux prennent place à la fois à l'arrière du véhicule et ils dégustent la modeste portion qui leur est offerte. La cantine se dirige ensuite vers «Dernier Recours», le centre créé par la Ville de Montréal pour accueillir les clochards qui ne trouvent aucun refuge pour passer la nuit. Des

dizaines d'affamés savourent les mets préparés par les bénévoles de madame Auger.

Au nombre des sans-abri qui fréquentent la cantine de la Mission Colombe, on retrouve des femmes et des jeunes sans toit, sans famille, qui ont le trottoir pour tout partage. Madame Auger considère ces démunies comme des personnes à part entière. Elle les aime. Elle les connaît presque tous par leur prénom. Elle multiplie les formes d'aide matérielle et morale. Par exemple, le jour de Noël, elle a invité les itinérants de Montréal à fraterniser autour d'un buffet au sous-sol de l'église de Saint-Pierre-Apôtre, en face de Radio-Canada.

La Mission Colombe ne reçoit aucun subside gouvernemental. Quelques mécènes souscrivent de temps à autres. Les 40 bénévoles et madame Auger sont les artisans de l'œuvre. Ils attendent l'aide providentielle qui leur permettrait de faire davantage et d'aider les sans-abri à s'en sortir.

Pas un cent à l'impôt

La réforme Wilson déterminait un impôt minimum qui devait assurer un partage équitable de l'assiette fiscale. La première année présente des résultats assez décevants.

En 1986, une centaine de Canadiens ont gagné plus de 250 000\$ et n'ont pas payé un sou d'impôt au gouvernement fédéral.

La même année, plus de 6 000 particuliers avaient gagné plus de 50 000\$ et n'avaient pas versé un sou dans les coffres de l'État.

Un père de deux enfants qui gagnent 10 000\$ verse plus de 1 000\$ à l'impôt.

C'est cela, l'équité fiscale de monsieur Wilson.

Les réfugiés

Madame Barbara McDougall vient de rendre publique la politique du gouvernement Mulroney relative aux 85 000 individus entrés au Canada en demandant le statut de réfugiés. Aucune amnistie n'est accordée. Les faux réfugiés seront expul-

sés. S'ils veulent être admis au pays selon la Loi de l'Immigration, ils devront quitter volontairement le Canada et présenter leur demande à partir d'un pays étranger.

C'est un changement important pour une terre à ce jour d'accueil et d'hospitalité. Jadis, l'amnistie était consentie ou des accommodements administratifs étaient offerts. Mais, aujourd'hui, dans la période des fêtes, la loi est la loi. Elle est inhumaine. Elle prend en otage des personnes. Les 85 000 hommes et femmes en attente d'un statut de réfugiés seront jugés par des commissaires. Selon l'évaluation de la Ministre, des dizaines de milliers de personnes seront expulsées.

Le jugement aura un effet rétroactif. La décision sera sans appel. Le gouvernement fédéral qui juge que la Loi 178 viole la liberté d'expression ne respecte pas les libertés fondamentales des réfugiés. Alliance Québec portera-t-elle cette cause jusque devant la Cour Suprême? Le droit d'un procès juste n'existera pas pour ces milliers de personnes? Le droit à la vie sera même menacé pour un certain nombre?

De dépotoir en dépotoir

Saint-Basile-le-grand a sonné l'alerte. Depuis, l'opinion publique est éveillée et vigilante. Personne accepte de traiter dans sa cour les déchets des voisins. Un peu partout, Saint-Jean-de-Matha, Senneterre, Cantley, Stoke..., la population s'oppose à l'entreposage des déchets industriels et toxiques. Des promoteurs ont été vaincus dans la Beauce, l'Abitibi et l'Estrie. De plus en plus, les municipalités entendent desservir en priorité leurs citoyens et préserver leur capacité future d'enfouissement.

La situation est sérieuse. Quelques exemples en soulignent la gravité. Les BPC et les résidus contaminés de Saint-Basile ne sont pas rendus en Alberta, au moment où ces lignes sont écrites. Le dépotoir de Saint-Amable a été fermé par ordonnance et le gouvernement va probablement équiper la compagnie Animat (qui importe de vieux pneus des États-Unis) pour déchiqueter et réduire en poussière cette montagne de caoutchouc qui est un péril pour la moitié de la population du Québec.

Quelques milles plus loin, à Franklin, les flammes ont ravagé 1 000 des 3 500 000 pneus du dépotoir. Même si un tel

incendie libère des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le ministère de l'Environnement a refusé d'effectuer l'échangillonage du terrain. Pourtant, les molécules qui se dégagent sont cancérigènes et plus dangereuses que les dioxines et les furanes.

Dans l'Estrie, depuis des mois, les principaux sites d'enfouissement accueillent chaque semaine entre 150 et 200 camions-remorques remplis de déchets provenant surtout de la région de Boston. Les villes ont dû se mobiliser contre ces importations. Elles ont menacé de bloquer les autoroutes... avant que les gouvernements n'interviennent...

Les programmes établis à Québec et à Ottawa ne répondent vraiment pas aux exigences de l'heure. Ils réparent tout au plus les pots cassés. Les règlements ne sont même pas respectés. La tolérance et le laisser-faire sont monnaie courante au ministère de l'Environnement. Le gouvernement du Québec n'a pas encore pris le virage vert. Il gère le passé. Les commissions d'enquête régleront l'avenir...

Pourtant, l'action presse. Les problèmes soulevés par l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux sont solutionnés en d'autres provinces et pays. La localisation des entrepôts ne présente pas des choix insolubles. Des technologies efficaces et sécuritaires existent ailleurs et détruisent sans danger les déchets contaminés.

L'impuissance du gouvernement québécois prend sa source dans les faibles ressources financières, techniques et humaines consenties au ministère de l'Environnement. Si on soustrait les sommes utilisées pour l'assainissement des eaux, le ministère jouit de quelque 40\$ millions pour toutes ses autres missions. Ce faible budget ne permet pas de surveiller adéquatement 600 sites de déchets et de réaliser les études et les programmes nécessaires pour l'entreposage et la destruction des produits dangereux. En ce domaine, la volonté politique n'existe pas. La gestion gouvernementale est inexistante. C'est le laisser-faire. «Faites confiance aux industriels»... qui polluent.

La conservation et l'exploitation des ressources ne sont pas l'objet d'actions concrètes et de mesures coercitives suffisantes. L'intérêt public n'est pas le premier visé. Les grands projets du

présent et de l'avenir qui affectent l'environnement échappent au débat public. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ne sont pas déterminés secteur par secteur, région par région. Bref, la sécurité et la santé des citoyens ne sont pas protégées adéquatement.

3 000 incidents nucléaires en 1987

Public Citizen est une organisation sans but lucratif qui s'intéresse à l'énergie nucléaire depuis de nombreuses années. Elle vient de rendre public un rapport sur la situation nucléaire aux États-Unis, pour l'année 1987. Voici les point saillants:

- près de 3 000 incidents nucléaires sont survenus;
- 430 centrales ont été mises hors services d'urgence;
- 492 violations des mesures de sécurité ont été relevées;
- les accidents les plus fréquents: les centrales Nine Mile Point-2 et Scriba avec 79 accidents; Perry-1, North Perry avec 77 accidents et Waynesboro avec 75 accidents;
- des milliers d'ouvriers des usines nucléaires ont été exposés à des radiations;
- 96 millions d'Américains vivent dans un périmètre de 80 km et sont vraiment menacés.

À la lecture de ce rapport, j'aime davantage les panes d'Hydro-Québec... C'est moins dangereux.

Voyageur pastimes

Le bilinguisme connaît toutes les formes imaginables. La langue anglaise est partout: étiquetage, affichage, publicité, publications. Nous vivons au Canada... Toutes les formes de bilinguisme sont exploitées. L'une des applications la plus invraisemblable est introduite par la revue *Voyageur Magazine*.

À la page 5 du numéro de l'automne-hiver, le passager a droit à un passe-temps. Pastimes comprend 20 mots français, 21 mot anglais et 10 mots pouvant appartenir à l'une ou l'autre de ces langues. A-t-on vu pareille bêtise dans un autre pays de l'univers? Dans la seule province française du Canada le lecteur francophone doit skating, skiing, swimming, reading, painting... L'attitude de la compagnie Voyageur est dégoûtante.

La circulaire Provigo

L'un de nos amis nous écrit:

«Je n'en peux plus. Je ne la supporte plus. Je ne peux plus la voir comme ça à ma porte, semaine après semaine. Je ne peux plus souffrir La Circulaire Provigo. J'en ai assez de la voir me remettre sous le nez la démission maquillée, le mépris des parvenus pour ceux-là qui les ont fait grandir. Et dire que ça passe pour un des plus beaux fleurons de la garde montante... On aura beau faire toutes les campagnes qu'on voudra pour organiser la résistance, ça restera comme une plaie purulente. Cette manière de faire semblant de produire un journal pour contourner la Loi 101 et faire sa publicité bilingue, c'est odieux. Brasser des milliards pour en arriver à ça! Je n'ai plus jamais fait d'achat chez Provigo depuis le jour où l'on dépose à ma porte ce journal de publicité bilingue qui mine les efforts d'affirmation qui leur ont pourtant permis de se rendre là où ils sont.»

Aux lecteurs d'apprécier! C'est toujours l'action individuelle qui compte, si elle est multipliée par la force du nombre.

Nouvelles des coopératives

Agropur fête ses 50 ans. Le 25 août 1938, 51 cultivateurs s'engageaient à souscrire chacun 5 parts de 10\$. Aujourd'hui, plus de 5 000 membres sont regroupés. L'actif de leur coopérative s'élève à 212\$ millions et le chiffre d'affaires dépasse les 800\$ millions. Agropur transforme 38% du lait au Québec et fabrique 65% du cheddar.

La coopérative d'Umiujaq du Nouveau-Québec opère un magasin général et un hôtel. La Société de développement des coopératives (SDC) vient de garantir un prêt à la capitalisation de 80 000\$.

La coopérative forestière Picanoc de Maniwaki œuvre dans l'aménagement forestier: récupération, déboisement, coupe forestière et travaux sylvicoles. Pour l'aider dans sa croissance rapide, la SDC vient de garantir les deux tiers d'une marge de crédit de 211 000\$.

La SDC a aussi garanti les deux tiers d'une marge de crédit accordée à la coopérative forestière Chapais-Chibougamau qui se spécialise dans la plantation des arbres et des travaux sylvicoles.

Les coopératives québécoises

Pour l'année 1987, onze coopératives québécoises se classent parmi les 50 plus importantes coopératives non financières du Canada. Des lecteurs apprécient l'information que nous leur communiquons de temps à autre sur les coopératives. Voici les données:

Nom de la coopérative	Rang selon le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires \$	Principales activités
Coopérative fédérée de Québec	3	1 243 656	Ventes en gros, approvisionnements ¹ , produits laitiers, transformation animale et de volaille, pétrole.
Agropur	6	821 297	Produits laitiers, approvisionnements.
Purdel	11	299 330	Produits laitiers, approvisionnements, fruits de mer.
Agrinove	18	143 860	Produits laitiers.
Chaîne coopérative du Saguenay	25	73 394	Produits laitiers, approvisionnements, véhicules, machines, pétrole.
Coop agricole de la Côte-Sud	30	53 536	Produits laitiers, approvisionnements.
Nutrinoor	32	52 254	Produits laitiers.
Société coop agricole régionale Sainte-Rosalie	33	49 918	Meunerie, élevage de porcs, machines agricoles.
Unicoop	35	46 053	Meunerie, quincaillerie, machines.
Société coop agricole des Bois-Francs	40	36 627	Meunerie, approvisionnements.
Agrodor	43	34 179	Transformation de produits laitiers, approvisionnements.

1. approvisionnements: lire approvisionnement à la ferme.

Le développement des coopératives non financières doit être appuyé par les coopératives financières.

Le libre-échange

Les autos américaines seront exemptées du système métrique et du bilinguisme? Voilà la nouvelle qui émane du ministère des Transports! En ces lieux bénis de la coulisse politique, on apprend que le ministère s'apprête à suspendre des normes de sécurité et celles qui ont trait à l'étiquetage bilingue et au système métrique.

L'adoucissement de ces normes permettra aux voitures d'occasion américaines de franchir les frontières et de faire concurrence à des entreprises québécoises qui devront observer l'étiquetage bilingue, le système métrique et des règles de sécurité plus sévères.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, les voitures d'occasion de plus de 8 ans peuvent être importées sans restriction. Telle est la disposition prévue à l'article 1003 du Traité de libre-échange. Ce désavantage pour nos entreprises est le premier d'une longue litanie d'inconvénients pour lesquels la population québécoise a voté.

Si j'étais joueur de baseball

Si j'étais un joueur de baseball rénuméré selon la moyenne des salaires, je gagnerais 438 000\$ par année, soit quelque 3 000\$ par balle attrapée pour un joueur de champ extérieur.

Si j'étais un joueur de baseball, je donnerais 80 000\$ par année à *L'Action Nationale*, don déductible de mes impôts.

Avec un tel revenu, *L'Action Nationale* multiplierait ses activités. Si un mécène voulait souscrire une telle somme, il me serait possible d'élaborer un programme de diffusion nationale qui le surprendrait...



SECTION LIONEL-GROULX

«Avons-nous comme peuple la volonté de survivre et de porter dans un autre millénaire l'héritage que nous ont légué ces fils de paysans et ces femmes venues de France et d'ailleurs?»

Paul-André Comeau

La nation canadienne-française

En cette section, dix-neuf articles sur la question nationale seront présentés. Les auteurs dissiperont certains équivoques qui sont en train de nous embaumer. Ils appartiennent à ce groupe limité d'intellectuels qui peuvent

- clarifier les notions relatives à l'identité nationale
- analyser les forces et les faiblesses de la nation
- prévoir l'évolution probable
- et proposer des orientations cohérentes.

Textes publiés

- Que devient la question nationale?, François-Albert Angers, novembre 1988, pp. 811-830
- Avons-nous comme peuple la volonté de survivre?, Paul-André Comeau, novembre 1988, pp. 381-841

- Une population vieillissante et menacée d'anémie, Jacques Henripin, novembre 1988, pp. 844-855
- De la culture militante à la culture inquiète, Fernand Harvey, décembre 1988, pp. 891-906
- La situation linguistique au Québec en 1988. Peut-on espérer sortir de ces ambiguïtés?, Michel Plourde, décembre 1988, pp. 907-928
- L'éducation au Québec, Paul Tremblay, janvier 1989, pp. 48-68
- L'éducation nationale dans les écoles, Lorraine Pagé, janvier 1989, pp. 69-75
- Des groupes ethniques aux communautés culturelles, Pierre Anctil, février 1989, pp. 140-157

Textes à paraître

- L'enseignement de l'histoire, Micheline Dumont, mars 1989
- La qualité de la vie, André Beauchamp, mars 1989
- L'économie canadienne-française, avril 1989
- La pauvreté au Québec, avril 1989
- L'organisation du travail, Gérald Larose, avril 1989
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, Madeleine Blanchet, avril 1989
- La vie des minorités françaises, Aurèle Thériault, mai 1989
- Le Québec dans la francophonie, Jean-Marc Léger, mai 1989
- Le poids des Canadiens-Français et du Québec dans la Confédération, Claude Morin, juin 1989
- La conjoncture politique, Pierre Harvey, juin 1989
- La question nationale, Léon Dion, juin 1989.



Des groupes ethniques aux communautés culturelles

par PIERRE ANCTIL

En moins de temps qu'il n'en faudra pour rédiger ce texte, une centaine d'individus toucheront le sol du Canada et demanderont immédiatement le statut de réfugié politique. Entrés illégalement pour la plupart et souvent sans aucun document d'identité, ils rejoindront les quelque 80 000 immigrants, dont 40 000 domiciliés au Québec, qui comme eux attendent qu'un tribunal tranche au cas par cas leur droit de rester au pays, d'y travailler en toute sécurité et de devenir citoyens à part entière. Cent personnes par jour, bon an mal an, arrivent parfois dans des conditions de grand dénuement et dans un état d'esprit frisant le désespoir.

Les réfugiés

Littéralement échoués sur nos rives ou sortis en catastrophe d'une carlingue d'avion au long courrier, venus de contrées lointaines, parlant des langues aux sonorités déroutantes, les réfugiés font maintenant partie de notre quotidien et des manchettes de l'actualité. Quiconque a l'œil le moindrement exercé parvient à reconnaître ce type d'hommes et de femmes dans les rues de la métropole, dans le métro, partout là où des foules denses circulent et s'affairent. Désorientés, happés par le va-et-vient d'une société qui leur est étrangère à plus d'un niveau, ils attendent ainsi parfois pendant des mois et des mois la possibilité de pren-

dre racine, tandis que pèse sur eux la menace d'une expulsion sommaire.

Sur leurs visages se lisent les traits caractéristiques de la Turquie, du Chili, du Salvador et d'autres humanités encore, tandis que leurs vêtements trahissent la simplicité de leurs origines, sinon dans bien des cas le dénuement qu'imposent les longues attentes aux quais d'embarquement et aux officines gouvernementales. Près d'eux, des enfants, le plus souvent très jeunes, ne savent pas le sens des mots «pays d'origine», «passeport» ou «revendicateurs de statut». Bientôt, si ce n'est déjà fait, on les dirigera vers une école où on ne parle ni leur langue, ni de ces choses qui donnent à leur culture ses fondements premiers. Demain, il en viendra d'autres qui recommenceront depuis le début ce cheminement pénible d'acclimatation et d'intégration...

Les immigrants

Ceci, sans compter les quelque 150 000 immigrants que le Canada acceptera de prendre à son compte cette année, et qui eux seront passés par la filière habituelle: dépôt d'une demande officielle dans un bureau à l'étranger, examen médical et étude du dossier par des fonctionnaires. De ce nombre le tiers iront rejoindre leur proche famille quelque part au Canada, tandis que les autres, d'une manière ou d'une autre, auront traversé un long processus de sélection, au terme duquel ils seront jugés aptes à occuper un emploi, à obéir à nos lois et éventuellement après trois ans à devenir citoyens à part entière.

Jeunes, bien qualifiés professionnellement, parfois pourvus de ressources financières et surtout désireux de s'insérer sans délai dans le tissu social canadien, les immigrants appartenant à la catégorie des «indépendants» obtiennent au bout de quelques années seulement un niveau de vie souvent supérieur à la moyenne canadienne. À peine viennent-ils de s'installer que déjà ils créent des entreprises, répondent à des besoins spécifiques sur le marché du travail et engendrent par le fait même de nouveaux emplois. D'autres joignent les rangs du prolétariat urbain et prennent la place des vagues d'immigration précédentes qu'une certaine mobilité sociale déplace peu à peu vers les classes moyennes.

Plus touchés par les circonstances urgentes de leur départ, les réfugiés, autant les illégaux que ceux que le gouvernement sélectionne lui-même à l'étranger, mettent plus de temps à franchir les étapes qui mènent à une intégration minimale à la société canadienne, mais ils y parviennent à terme comme les premiers. Une génération ou deux suffisent dans la plupart des cas pour permettre la transition et il y a fort à parier que les petits à l'allure étrangère seront des adultes que rien, à première vue, ne rendra différent de la masse de nos concitoyens.

Deux cent mille immigrants par année, un million en cinq ans, si la tendance qui s'annonce depuis quelques années se maintient, seront issus des cinq continents, sans que la culture d'origine ou la langue maternelle n'entre en ligne de compte dans le choix des candidats à l'immigration. Tout au plus favorisera-t-on les personnes qui possèdent une connaissance sommaire des langues officielles. Trente à cinquante mille de ces gens seront des réfugiés que l'on choisit de ne pas refouler aux frontières, si on parvient à les identifier avant qu'ils entrent au pays. Ce nombre aurait facilement pu quintupler dans le futur, n'eût été des multiples barrières administratives et légales que le gouvernement met sur le chemin des «sans statut», avant même qu'ils ne parviennent à quitter leur pays d'origine.

La pression des réfugiés

Les conditions politiques et économiques, sans compter les conflits militaires larvés et la répression physique endémique sous certains régimes, sont telles à travers le globe que des millions d'individus n'attendent qu'une occasion pour fuir leur pays. Sans compter ceux qui l'ont déjà fait et qui se trouvent parqués dans des camps frontaliers, bloqués dans des zones grises, hors de la protection que pourrait leur accorder un pays d'accueil véritable où seraient reconnus leurs droits inaliénables. Il suffit par exemple qu'une faille apparaisse dans l'appareil bureaucratique qui contrôle les entrées et les sorties à nos frontières pour que des centaines de réfugiés s'y précipitent, souvent après avoir été obligés de verser de fortes sommes à des intermédiaires peu scrupuleux.

Parmi tous les pays du monde, le Canada est un des plus convoités comme destination possible et un de ceux qui traitent

le mieux les réfugiés et les immigrants légaux. Quoi qu'il arrive, et à défaut d'un conflit d'envergure mondiale qui viendrait paralyser les déplacements internationaux, il faut s'attendre à ce que de plus en plus les pressions s'intensifient à nos frontières. Non vraiment, il faut étudier la question de l'immigration et prendre conscience de ses conséquences au plus tôt.

Un contexte incontournable

En 1989, le Québec acceptera de son propre gré, au terme de l'entente Cullen-Couture de 1978, de sélectionner, de traiter et d'intégrer 35 000 individus parmi ceux que le Canada aura déjà accredités, sans compter plusieurs milliers de réfugiés qui abouiront sur notre territoire illégalement et décideront d'y rester sans que les autorités provinciales n'y puissent rien. En pourcentage, cela représente à peu près 20% du total de l'immigration canadienne, soit un minimum en regard de ce que l'accord du lac Meech concède au Québec comme proportion du flot migratoire. Si, en 1989, le Québec devait accueillir l'équivalent de son poids démographique dans la population canadienne, c'est plutôt 50 000 nouveaux venus auxquels il faudrait ouvrir nos portes.

Ces quelques chiffres donnent une idée de l'ampleur de la tâche qui attend notre gouvernement à Québec et nos élites intellectuelles et politiques. Les immigrants ne disparaîtront pas demain matin de la surface de la terre, ni les pressions qui forcent des centaines de milliers de personnes à chercher refuge ailleurs, si possible là où existent des conditions de vie minimales décentes. Loin d'être le résultat d'un contentieux interne au Canada entre paliers de gouvernement, l'immigration et ses conséquences humaines se situent à l'échelle planétaire et sont le résultat d'inégalités économiques intolérables. Puisque jamais nous n'aurons la possibilité de fermer les yeux sur le phénomène des réfugiés, quel que soit le régime politique en place au Québec, ni les moyens économiques de rejeter du revers de la main les avantages qu'apporte déjà à notre espace économique l'installation d'immigrants dits «autonomes», voyons plutôt la question sous son angle actuel. Que pourrait-on faire aujourd'hui pour nous réconcilier avec l'idée dans le futur immédiat d'un apport soutenu d'immigrants, sans remettre en cause, sous ses

aspects fondamentaux, le projet de société du Québec contemporain? Il m'apparaît que nous possédons déjà pour l'essentiel les outils légaux et politiques requis pour infléchir dans le sens de notre devenir collectif les dizaines de milliers d'immigrants qui s'apprêtent à se joindre à nous.

Sur peu de fronts, en effet, possédons-nous autant d'instruments législatifs et de structures d'intervention propres à résoudre à notre avantage la question posée. Le problème ne vient pas de ce que nous sommes ici aux prises avec une situation critique, voire même difficile, mais de ce que nous n'avons pas assez réfléchi collectivement aux enjeux de l'immigration, ni suffisamment soupesé les conséquences à court et à long terme. Bien sûr, quelques individus isolés ont su depuis vingt ou trente ans parler ludiquement sur le sujet¹, mais la masse de nos concitoyens ont continué à se bercer d'illusions ou ont tenu à cet effet un discours propre à entretenir la confusion et la crainte. Il en a résulté jusqu'à tout dernièrement chez nos gouvernements une incapacité à agir qui, en soi, était bien plus alarmante que la supposée menace que laissait planer sur notre peuple les immigrants eux-mêmes.

En 1867, les pères de la Confédération avait jugé bon de faire de la gestion de l'immigration un champ de compétence partagée entre le niveau fédéral et le niveau provincial. Malgré cette concession, somme toute importante, et qui laissait entendre que Québec pouvait faire contrepoids aux volontés centralisatrices d'Ottawa, ce n'est qu'en 1968 qu'apparut un ministère québécois de l'immigration. Pendant près d'un siècle, de Laurier à Pearson, les gouvernements fédéraux successifs eurent tout le loisir d'élaborer des politiques pan-canadiennes d'accueil des immigrants et se soucièrent peu de l'intérêt des Canadiens-Français. En 1902 et jusqu'au début de la première guerre mondiale, Ottawa mit en place le plus vaste programme d'immigration de toute l'histoire canadienne, qui transporta vers les Plaines de l'Ouest plus de deux millions d'Européens de toutes origines. En 1913 seulement, 400 000 immigrants furent admis au pays.

1. Voir, par exemple, Rosaire Morin: *L'immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966, 72 p.

Ce transfert colossal de population profita bien peu au Québec et le plus souvent le plan Sifton, du nom de son initiateur, n'eut comme effet que d'éloigner l'opinion publique canadienne-française de toute considération positive concernant le sujet. En fait, il faudra attendre 1981 pour qu'un gouvernement québécois publie un *Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, mieux connu sous le titre: *Autant de façons d'être Québécois*. Ottawa avait occupé la place avec une telle intensité, que l'idée d'immigration, même aux yeux d'esprits aussi lucides que Henri Bourassa et André Laurendeau, avait d'abord été synonyme d'impérialisme et d'oppression nationale². Encore aujourd'hui, une telle opinion persiste en plusieurs milieux francophones du Québec.

Nos forces face à la situation présente

Voyons d'abord ce que possède le Québec comme leviers d'intervention directe. Notre gouvernement a pleine juridiction sous le régime actuel pour toutes les questions touchant l'éducation. Il suffisait donc d'exiger que les immigrants s'inscrivent aux écoles de la majorité linguistique, ce que font les États de tous les pays du monde, et fait auquel les immigrants acceptent de se plier en général de bonne grâce. Or ce n'est qu'en 1977 qu'un gouvernement québécois se résolut enfin à agir en ce sens, clarifiant une situation qui depuis plusieurs décennies patageait dans l'ambigu. Un livre paru récemment sous la plume de Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras³ montre en effet que même à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), pourtant au cœur même du débat linguistique entourant les immigrants, la haute administration resta assez différente jusqu'à la fin des années soixante au sort des nouveaux venus, qui pourtant prenaient massivement le chemin des classes anglophones. Pire encore, deux générations plus tôt, pour éviter d'avoir à supporter l'odieux de l'intégration des écoliers juifs au secteur catholi-

2. Pierre Anctil: «Le Devoir», *les Juifs et l'immigration au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 161 p.

3. Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras: *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*. Montréal, PUM, 1987, 246 p.

que, le gouvernement Taschereau inventa par le biais de la loi David de 1931 une fiction légale qui désignait comme protestante la population juive de Montréal⁴.

À force, sous toutes sortes de prétextes, de manquer des rendez-vous historiques, d'abord avec les Juifs, puis après 1945 avec les italophones, la société québécoise en vint à passer le message qu'elle ne souhaitait pas l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Ce que la myopie de certaines de nos élites avait esquissé, le contexte nord-américain de grande entreprise se chargea de le confirmer amplement. En donnant sur ce point crucial un signal précis, la Loi 101 tentait de corriger plus d'un demi-siècle de louvoiements et redonnait à la société québécoise francophone l'initiative dans le dossier linguistique. Plus que tous les autres aspects relatifs à la Charte de la langue française, ce sont les chapitres concernant la langue d'enseignement qui risquent d'avoir le plus d'impact sur la question qui nous intéresse ici. Notre société affirme sa francophonie quand les enfants de nos immigrants s'inscrivent à l'école française et y commencent tôt une intégration non seulement linguistique, mais sociale et économique à notre collectivité.

Le Québec peut non seulement se réserver le droit de diriger les générations montantes vers l'école française, mais il peut, comme nous l'avons souligné plus haut, choisir en vertu d'ententes préalables le type et le nombre d'immigrants qu'il souhaite accueillir. Bien sûr, à ce sujet il y a des limitations inhérentes à l'action de l'État provincial, mais elles dépendent plus des caractéristiques propres au bassin d'immigrants disponibles que de l'interventionnisme fédéral. Le nombre de francophones ou de francophiles à travers le monde est forcément réduit et le Québec n'a jamais pu en attirer qu'un petit nombre.

Le gouvernement provincial gère aussi des programmes sociaux et médicaux considérables où il peut influencer sur le choix linguistique des immigrants. La plupart du temps, quand ils sollicitent services et conseils, c'est à la porte du provincial que les

4. Pierre Anctil: *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 357 p.

nouveaux venus viennent cogner, sans compter l'aide à la famille, le placement et les programmes spéciaux d'embauche.

L'immigrant a de surcroît le désir profond de s'intégrer, de participer pleinement à la société d'accueil et d'en tirer tous les avantages possibles. C'est folie de croire que les nouveaux venus se replient frileusement sur eux-mêmes et s'enferment à l'intérieur des murs d'un ghetto, d'où ils pourront mieux comploter contre leur pays d'adoption et résister aux assauts des influences exogènes. Tendez une main à l'immigrant et il la saisira. Offrez-lui un milieu de travail et il s'y adaptera. Le Québec francophone a mis beaucoup de temps à comprendre qu'il faut cultiver les nouveaux venus, les entourer de préventions, leur montrer la voie, surtout dans ce contexte linguistique si particulier que nous représentons en Amérique du Nord. Ce travail patient d'accueil et d'intégration doit prendre la forme de structures gouvernementales et publiques adaptées, mais il doit aussi être senti par l'immigrant sur une base plus personnelle, dans le contact par exemple avec les voisins et les compagnons de travail. Il nous reste encore à avoir la patience et le goût de communiquer en français avec eux qui n'ont jamais entendu cette langue et pour qui l'apprentissage requiert des mesures pédagogiques appropriées.

Accepter de devenir pays-hôte

Accepter de devenir pays-hôte, c'est accueillir les nouveaux venus, les introduire à notre environnement social et linguistique, mais aussi accepter qu'ils modifient à terme notre culture. Jusqu'à il y a à peine dix ans, les classes des différents secteurs scolaires francophones de l'île de Montréal avaient été réservées presque exclusivement aux parlants français de vieille souche, ou si l'on préfère, aux descendants des premiers Européens établis en Amérique avant la conquête, et aux autres catholiques qui se sont assimilés à cette population au cours du XIX^e siècle. Plus que toutes les autres clientèles scolaires montréalaises, soit protestantes, soit anglo-catholiques, ce bloc francophone présentait jusqu'à il y a peu de temps le visage d'un monolithisme culturel quasi intégral, où un seul courant historique était représenté: celui de la «Laurentie» de vieille installation, ou si l'on préfère, celui de la québécoisité profonde.

Ce modelé culturel unanime, sous la pression de l'intégration des immigrants allophones aux classes traditionnellement réservées aux «anciens» québécois, est en voie d'éclatement définitif. D'ici l'an 2000, avec la baisse de natalité dont font preuve les citoyens en âge de procréer, et sous l'impulsion d'une insertion obligatoire des nouveaux venus au secteur francocatholique, les commissions scolaires francophones du centre de l'Île de Montréal recruteront plus de 50% de leurs élèves en milieu néo-québécois. De ce nombre, une forte proportion ne posséderont pas le français comme langue maternelle, ni même dans bien des cas une expérience préalable des structures scolaires telles que nous les concevons en Occident. De surcroît, les immigrants que l'on propose de franciser proviennent d'une vingtaine de pays d'origine divers, répartis sur toute la planète et de cultures d'origine dont les points de convergence avec la nôtre resteront longtemps fragiles. Il ne s'agit pas ici de l'apocalypse ou de la fable de la tour de Babel, mais d'un certain Québec de demain, qui déjà se profile très clairement et s'incarne précisément au moment où j'écris ces lignes.

Cette métamorphose culturelle constitue sans doute, avec les bouleversements structureaux et institutionnels d'une Révolution tranquille déjà lointaine, l'un des grands changements de société auquel aura été convié le Québec de la deuxième moitié du XX^e siècle. Bientôt, si ce n'est pas déjà fait, émergera un Québec où le français, comme langue de travail, comme outil de communication et même comme instrument d'épanouissement personnel, ne sera plus l'apanage des seuls Québécois de souche. Il faut s'attendre de plus en plus, tenant compte des facteurs énumérés plus haut et de notre volonté collective d'accueillir, à ce que la francophonie québécoise soit partagée par un ensemble de cultures et de traditions religieuses diverses, et à ce que le français, auquel notre histoire a tant tenu comme facteur d'identité nationale, soit parlé et apprécié par des individus dont les racines proviennent de l'Afrique, de l'Asie, de l'archipel des Antilles.

Sommes-nous prêts à faire face à ce tournant décisif, où nous ne partagerons plus seulement notre territoire, mais notre environnement culturel général, notre milieu artistique et nos lieux dits de solidarité nationale? La question mérite d'être

posée, car chez beaucoup d'esprits pourtant bien intentionnés persiste cette impression fautive qu'il suffirait aux Québécois de souche, pour pénétrer dans le siècle prochain avec un minimum de sécurité culturelle, d'imposer purement et simplement aux nouveaux-venus notre langue. Fort bien, mais conviés à se franciser, les allophones et les anglophones se verront ouvrir l'accès au cœur même de notre identité collective et ils y déposeront l'apport non-négligeable de leurs propres racines culturelles. Protégeons la langue, soit, mais comprenons bien que les lieux d'expression culturelle doivent rester ouverts aux courants multiples qui traversent le Québec d'aujourd'hui, notamment en la personne de nos immigrants. C'est à cette condition que le Québec francophone réussira sa jonction historique tant attendue avec les multiples communautés culturelles qui se taillent une place chez nous et n'aspirent qu'à contribuer pleinement à l'épanouissement collectif.

Faire preuve de patience et d'ouverture

Si les immigrants sont appelés, en vertu d'un consensus de société, à se franciser et à jeter le poids de leur créativité et de leur dynamisme économique du côté de la majorité linguistique, qu'advient-il auprès d'eux de l'anglais qu'ils ont jusqu'à tout dernièrement choisi d'adopter dans une proportion écrasante? Nous avons esquissé au début de cet article quels atouts le Québec français possède lorsqu'il entreprend un processus de francisation. Le Québec peut légiférer par voie démocratique et il peut négocier avec Ottawa un certain partage des responsabilités face à la sélection et à l'établissement des immigrants. La francophonie québécoise ne se trouve toutefois pas en position, pas plus que la francophonie mondiale d'ailleurs, de renverser la présence déterminante de l'anglais dans la sphère économique.

Nos compatriotes immigrants ressentiront profondément l'appel d'une langue qui ouvre les portes du commerce nord-américain et qui trouve sur notre territoire des points d'appui majeurs. À quoi bon se bercer d'illusions ou exiger l'impossible? La force d'attraction de l'anglais n'a pas à être niée et il ne sert à rien de s'épuiser à la combattre rageusement. Beaucoup d'immigrants apprendront l'anglais, qui d'ailleurs joue un rôle majeur au sein de nombre de réseaux diasporiques, s'ils ne possèdent

pas déjà cette langue au moment de leur arrivée. Il faut convaincre nos citoyens de nouvelle souche qu'au Québec, cela ne suffit pas pour vivre une intégration harmonieuse et complète à la société majoritaire.

Voilà qui est vite dit, répondront certains. Certes, mais il y a seulement dix ans que le Québec s'exprime clairement à cet effet. Les immigrants mettent de trois à quatre fois plus de temps à s'insérer pleinement dans notre société. Malheureusement, nous ne savons pas toujours à ce sujet faire preuve du discernement nécessaire et de la patience requise, face à un processus d'adaptation qui peut s'étendre sur une ou deux générations. La Loi 101 commence à peine à porter fruit du côté des clientèles scolaires allophones, dont 80% aujourd'hui étudient en français. Le marché du travail est encore, surtout à Montréal, en processus de francisation et les francophones viennent tout juste de rattraper les anglophones sur les échelles de salaire et de revenu. Les nouveaux venus réagiront positivement à un Québec où l'on travaille surtout en français et ils accepteront de s'y fondre sans résistance majeure, car il ira de leur intérêt, et leur faculté d'adaptation est beaucoup plus grande que l'on estime en général dans certains milieux. Ce ne sont pas tant les immigrants qui menacent notre francité à l'heure actuelle que nous, francophones, qui tardons à présenter sous ce rapport une société pleinement francophone, une image convaincante.

La francisation, à mon avis, est par ailleurs un processus qui concerne la face publique de notre société et qui touche en première ligne les personnes morales et les institutions. Sur ce plan, la volonté démocratique de la majorité linguistique trouve à s'exprimer en toute légitimité et des lois justes et raisonnables doivent appuyer cette démarche collective. L'État ne doit pas cependant régir les rapports privés entre les personnes qui choisissent dans leur intimité de faire usage d'une langue autre. Le cas des immigrants est à cet effet patent. La plus grande tolérance doit s'exercer vis-à-vis de gens dont le français n'est pas la langue maternelle et qui dans la pratique de leur religion ou dans le vécu de leurs traditions familiales se sentent plus à l'aise dans un autre véhicule linguistique. Il n'appartient pas à l'État et à ses parties constituantes de s'immiscer dans les foyers, dans les lieux culturels allophones ou dans les rapports privés. Certains se plai-

gnent que les immigrants choisissent souvent d'utiliser l'anglais comme langue d'usage à la maison. D'autres ont déploré récemment dans les médias écrits le fait que certaines communautés culturelles visibles ne font pas usage du français quand on aborde leurs membres sur un coin de rue. Toutes ces remarques et récriminations desservent la cause de la francisation et installent un climat de méfiance réciproque favorable à l'apparition de stéréotypes et de préjugés dommageables. La maturité de notre démarche comme peuple commande que nous dépassions ce niveau de préoccupation mesquin, qui nous mérite parfois à l'étranger une réputation d'intolérance. Le succès de la francisation et de l'intégration des populations immigrantes devrait être jugé d'abord dans les instances collectives, sur la place publique, là où nos enjeux de société prennent une forme de réussite économique et de qualité de vie.

Que faire dans l'immédiate?

Que reste-t-il à faire pour favoriser l'insertion des communautés culturelles à notre projet de société francophone et démocratique? La région de Montréal compte à l'heure actuelle autour de 600 000 personnes dont l'origine ethnique déclarée ne soit ni française ni anglaise, soit à peu près 25% de la population de la région métropolitaine. De ce nombre, une fraction non négligeable est déjà de langue maternelle française (les Juifs sépharades, les Haïtiens, les Belges et les Français européens) ou francophile (les Libanais, les Arméniens, les Vietnamiens, les Magrébiens) ou bilingue dans le sens de la loi canadienne sur les langues officielles (les Italiens, les Juifs ashkénazes, les Hispanophones, les Portugais). La langue ne demeure pas toutefois le seul facteur dans un rapprochement souhaité entre les collectivités immigrantes et la majorité de vieille souche.

Plusieurs communautés se sont enracinées au Québec depuis déjà deux générations, et nombre de leurs membres et de leurs organismes n'ont pas attendu l'arrivée au pouvoir du Parti québécois ou la rédaction de la Loi 101 pour s'engager dans un processus de francisation. Les forces du marché et le désir de s'attirer une clientèle francophone ont joué beaucoup dans ces orientations déjà dessinées dans quelques cas avant les années soixante-dix, et aussi un certain climat d'accueil et d'ouverture

qui avait su se manifester dans les milieux catholiques progressistes au lendemain du Deuxième conflit mondial. L'intégration, tant souhaitée par les militants du fait français, s'enclenchera d'autant plus facilement que nous saurons en tant que société réduire et éventuellement faire disparaître de notre discours collectif et du vocabulaire de nos porte-parole, les allusions, insinuations et autres inepties relatives à une perception xénophobe, voire raciste du phénomène de l'immigration. Les nouveaux citoyens reculeront devant une langue et une communauté hôte qui les méprise, exprime tout haut sa méfiance face à d'autres traditions culturelles. Si le français doit devenir la *lingua franca* des Néo-Québécois, alors il est impératif que la tolérance, la patience et l'accueil d'autrui trouvent un accent de vérité dans nos réflexions et notre discours politique, et surtout que, nous adressant aux immigrants, nous sachions répondre à la sensibilité particulière du nouveau-venu qui cherche une porte d'entrée dans notre société.

En plus de la paix sociale et du respect de la personne humaine, il faut bien se rendre compte aussi que le fait de franciser par l'école exigera de nos commissions scolaires et de nos enseignants une prise de conscience des enjeux pédagogiques et humains liés à l'accueil d'une population exogène. Pendant des décennies, l'école catholique francophone a été le bastion de notre identité nationale et linguistique, une sorte de lieu clos réservé presque exclusivement aux enfants de vieille souche. Quand la Loi 101 a décrété que l'école française serait le nouveau point d'ancrage des enfants d'immigrants, et non plus les institutions d'enseignement anglophones, du coup un tout nouveau contexte culturel et social faisait irruption dans des classes jusque-là monolithiques sur le plan de la clientèle.

Nous avons voulu prendre en charge l'éducation et l'intégration des allophones, mais nos écoles sont-elles à la hauteur d'une tâche fort lourde et inédite, où l'interculturalisme et la diversité des langues d'origine bouleversent les idées reçues et les habitudes de travail? Nos enfants doivent être guidés adéquatement dès le plus jeune âge dans un environnement francophone vers une coexistence des cultures et des traditions. Avons-nous les manuels scolaires adéquats à ce nouveau milieu, où des hommes et des femmes d'autres origines ethniques soient présentés

comme aptes à tenir un rôle social d'autorité, et où l'identité raciale des personnes ne soit pas une barrière à l'acquisition de postes de responsabilité? Possédons-nous un corps professoral pleinement conscient des difficultés pédagogiques propres à l'entreprise, capable de s'adapter à des enfants que l'héritage culturel n'a pas nécessairement préparés à une école à l'occidentale, surtout s'ils arrivent au pays à un âge avancé et que leurs parents sont analphabètes? En plus des jeunes, les adultes aussi méritent une attention particulière face à la francisation, notamment les femmes qui restent à la maison, les travailleurs que les longues heures passées en usine épuisent mentalement et qui ne trouvent ni le temps ni les énergies pour s'adapter linguistiquement. Nous ne faisons pas assez d'efforts de ce côté, malgré l'existence de cinq COFI dans la région de Montréal (Centre d'orientation et de formation des immigrants). Combien d'immigrants se plaignent amèrement de n'avoir jamais pu apprendre le français, en l'absence d'un programme adapté à leur situation, qui de mère au foyer, qui de soutien de famille?

La sphère économique

L'intégration des immigrants dans nos structures économiques francophones ne se fait pas toujours au rythme souhaité. Si l'école reste le lieu d'insertion linguistique privilégié pour la génération montante, c'est par contre dans le marché du travail que se franciseront ou non les nouveaux citoyens parvenus à l'âge adulte. Se réserver jalousement la fonction publique provinciale, la scène artistique et les médias francophones, ériger en chasse gardée les grands monopoles d'État et les entreprises d'envergure, ne serait-ce pas entraver cette francisation de l'économie tant souhaitée par ailleurs sur nos tribunes politiques? En favorisant la montée sociale des immigrants à l'intérieur d'ensembles économiques où le français est la langue du travail, nous ouvririons des voies de pénétrations qui, plus que tous les discours abstraits et les déclarations d'intention, convaincraient les communautés culturelles de l'utilité sinon de la nécessité d'un apprentissage linguistique adéquat au Québec. Beaucoup d'immigrants s'anglicisent à Montréal, au grand dam des mouvements d'action nationale, simplement parce qu'ils se voient offrir des emplois intéressants par des corporations anglophones, qui savent reconnaître leurs compétences professionnelles et

offrir un milieu de travail stimulant à des gens d'autres origines culturelles. Avons-nous la même ouverture d'esprit?

Franciser, dans bien des cas, c'est aussi développer des relations commerciales et financières mutuellement profitables avec des membres des communautés culturelles, c'est s'attacher les services et profiter des connaissances de gens aux horizons souvent fort différents des nôtres, mais qui ne demandent qu'à devenir complémentaires. Les immigrants, répétons-le, lancent de nouvelles entreprises, créent de l'emploi, importent de l'étranger des capitaux considérables. En un mot, ils dynamisent notre économie et prétendre le contraire, c'est se mettre la tête dans le sable. À Montréal, notamment, la qualité de vie des citoyens, la riche diversité du milieu culturel et artistique qu'on y note, dépendent pour une bonne part de l'apport indéniable de créateurs venus de tous les coins de la planète et installés chez nous à demeure. Sans ces contributions, consenties dans tous les domaines de l'art et du savoir, il n'est pas sûr que Montréal occuperait la place unique qui est la sienne actuellement à l'échelle des grandes villes du continent.

Les immigrants réagiront positivement à l'invitation qui leur est faite de s'engager dans un processus de francisation, d'autant plus que le marché du travail comportera déjà cette exigence d'une francité nécessaire. Voilà donc tout tracé le front sur lequel doivent porter les efforts dans l'immédiat, ce qui ne signifie pas une fois de plus que l'anglais cessera d'être une langue de première importance dans certains secteurs voués aux échanges commerciaux inter-provinciaux ou internationaux. En poursuivant nos efforts en vue d'introduire le français dans la sphère économique, nous entraînerons dans le sillage de la francisation les nouveaux citoyens qui, face à une présence française accrue sur la place publique, choisiront d'eux-mêmes, dans la recherche de leur propre intérêt, d'apprendre et d'utiliser la langue de la majorité linguistique. À ce niveau, il n'y a pas de mystère.

En réussissant en affaires et en étendant leur réseau d'influence, les francophones francisent du coup des secteurs qui jusque-là n'avaient reçu qu'un apport anglophone. L'immigrant, arrivant au Québec sans préjugés profonds dans un sens ni dans l'autre, comprendra ainsi tout de suite que sur notre ter-

ritoire il faut compter sur une présence francophone forte, et que le chemin de la réussite passe par l'usage et la connaissance du français. Que les nouveaux venus conservent leur langue d'origine plus ou moins longtemps, qu'ils prennent des mesures pour protéger leur patrimoine religieux et culturel et qu'ils se donnent à cette fin des organismes communautaires, voilà qui n'affecte en rien leur démarche éventuelle de francisation et risque au contraire de l'encourager.

Mûrir en tant que peuple

Nous avons nous aussi, comme collectivité nationale, un cheminement à faire en ce sens. L'accueil des immigrants au sein de notre ensemble linguistique reste à bien des points de vue encore une expérience historique inédite au Québec qui sème la confusion chez certains esprits. Un peuple qui décide d'ouvrir les portes de son territoire se doit de faire face au phénomène de l'immigration avec sérénité et une certaine grandeur d'âme. Il est temps de remiser aux oubliettes les discours revanchards et les lamentations attardées sur notre «petit peuple». Quelle collectivité immigrante se joindra à nos rangs si nous ne trouvons mieux pour parler de nous-mêmes qu'un chœur de pleureuses obsédées de défaites?

La question nationale est certes préoccupante, mais ce serait employer une bien mauvaise stratégie face aux nouveaux citoyens que d'étaler à tous vents nos faiblesses comme société francophone. Convient-il de ramener le spectre de Durham sur le tapis à chaque fois que l'on nous questionne sur nos racines en ce continent? Plutôt que de ruminer un passé constitutionnel difficile, employons certaines des énergies qui nous restent à développer des compétences dans les domaines névralgiques de l'interculturalisme et de l'intégration harmonieuse, à l'école comme sur le marché du travail, des allophones qui ne manqueront pas d'aborder nos rivages. Comme le démontrait récemment dans la presse francophone montréalaise l'épisode des *Hassidim* d'Ou-tremont, nous ne pouvons plus nous payer le luxe collectivement de nous en remettre, pour comprendre le phénomène de la diversité culturelle, aux préjugés mesquins et aux stéréotypes infantiles dont nous nous sommes gargarisés pendant trop longtemps.

La situation revêt d'ailleurs un certain caractère d'urgence. La francisation des immigrants n'est pas qu'une affaire de fierté nationale et l'interculturalisme, un concept décoratif. Dans les services policiers à Montréal, par exemple, le fossé entre les minorités visibles et les individus chargés de maintenir la paix sociale s'est creusé de manière tragique, au point de mener aux événements que l'on sait. Comme le démontrait à la fin de l'année 1988 le rapport du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles, l'embauche d'agents issus des collectivités immigrantes est en grande partie obstruée par une connaissance insuffisante du français. Il incombe à la collectivité, comme le rapportait la Commission des droits de la personne, de remédier à cet état de fait. Il est de la responsabilité du gouvernement d'instaurer des mesures administratives, qui permettront de franciser des recrues venues des communautés culturelles les plus touchées par le climat de tension raciale qui prévaut dans certains quartiers. Dans une large mesure, la qualité de notre vie collective démocratique dépendra, dans une période comme celle que nous traversons, des efforts auxquels nous consentirons au titre de l'intégration des immigrants et de leur francisation. Repousser aux marges de notre société les allophones et les nouveaux citoyens, leur accorder à contre-cœur les droits humains fondamentaux, voilà qui n'augure rien de bon pour le Québec tout entier.

Un dernier point, enfin, et non des moindres: il n'y a pas lieu, à mon avis, de réduire ni de limiter le nombre d'immigrants que nous recevons en cette fin de décennie. Il suffit de consulter les statistiques produites par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour se rendre compte que les nouveaux citoyens se répartissent chaque année en une vingtaine de pays d'origine différents, et qu'ils représentent autant de cultures nationales autonomes, chacune avec ses caractéristiques linguistiques, culturelles et religieuses propres. Faut-il craindre que ces individus disparates, même regroupés en collectivités culturelles organisées, fassent front commun et tentent de s'opposer à la volonté de francisation de la majorité? Le danger viendrait de ce qu'une seule ethnie, parmi les centaines que la planète compte, se presse à nos portes, et qu'elle seule soit admise, pendant plusieurs années consécutives, à s'installer au Québec. Cette éventualité, toute théorique, contredit l'expérience con-

crète des vingt dernières années, tant au Canada que dans les autres pays industriels du monde occidental.

Je ne vois aucune raison valable, compte tenu d'une volonté collective de prendre en charge et de gérer adéquatement le processus d'immigration, de limiter le phénomène à 12 000 ou 15 000 individus par année, comme le proposait récemment Jean-Marc Léger dans *Le Devoir*⁵. Pour que l'effort d'accueil en vaille la peine et pour qu'une fois de plus ce ne soit pas la province voisine qui tire tous les avantages du flot migratoire qui pénètre chaque année au Canada, c'est à une fourchette plus élevée qu'il faudrait penser à chaque année, dans le futur immédiat. Je ne prétends pas que le Québec de demain traversera cette nouvelle phase de son existence et de son développement démographique sans questionnement, et sans relecture fondamentale de certains discours politiques. L'intégration massive des immigrants comporte son lot d'angoisses et de difficultés, mais au moins, en choisissant cette voie, atteindrons-nous au plus tôt à plus de maturité collective. Il convient d'intérioriser tout de suite en tant que peuple un état de choses qui atteint toute la planète et qui de gré ou de force finira par avoir des conséquences déterminantes en «Laurentie».



5. Jean-Marc Léger: «Primauté du français et pluralisme culturel» dans *Le Devoir*, 25 octobre 1988, p. 9.

L'accueil des immigrants et des réfugiés

par JULIEN HARVEY, S.J.

Les bousculades de l'opinion publique autour de la nouvelle loi fédérale sur l'admission des réfugiés risquent de nous faire oublier une dimension essentielle de la question: l'admission au Canada ne devient valable et signifiante pour les arrivants que si elle est suivie d'un accueil, d'une insertion dans la société d'ici. Ici, cela veut dire dans la société québécoise et, le plus souvent, montréalaise. Ce lendemain de l'immigration est en fait le plus indispensable et le plus difficile. Je voudrais ici verser quelques éléments au dossier.

L'opinion des Québécois

Deux membres du Groupe de recherche en politique économique de l'Université Laval¹ viennent de publier une étude très soignée sur «L'opinion des Québécois en matière d'immigration: une analyse polytomique ordinale». Le résumé, fait par les auteurs eux-mêmes, montre que «quelle que soit leur langue d'usage, les Québécois ne reconnaissent pas d'emblée l'apport des immigrants à l'économie et à l'emploi. Ils veulent exercer une certaine rigueur dans la sélection à l'entrée. Ils se disent ouverts aux autres ethnies, mais — et cela est également vrai des

1. Denis Bolduc et Pierre Fortin, *L'opinion des Québécois en matière d'immigration: une analyse polytomique ordinale*, Cahier de recherche 88-2 du GREPE, Québec, Faculté des sciences sociales, Université Laval, avril 1988.

Néo-Québécois eux-mêmes — ils sont plutôt enclins à favoriser la stabilisation ou la réduction du flux d'immigrants dans leur quartier ou dans l'ensemble de la province». Ils ajoutent que leurs résultats ouvrent des perspectives d'avenir intéressantes.

Trois en particulier:

1. «À mesure que se confirmera la convergence culturelle d'une part croissante des Néo-Québécois vers la langue et la culture française, comme il en existe plusieurs signes à l'heure actuelle, la résistance des francophones aux immigrants va inmanquablement s'affaiblir.»

2. «Tout élargissement de l'information sur les autres pays et les autres cultures aidera à faire tomber les résistances. Les progrès de la scolarisation et de la participation au milieu du travail parmi les francophones agiront inexorablement dans ce sens.

3. «À mesure que les Néo-Québécois s'intégreront eux-mêmes plus étroitement à la vie québécoise, l'exemple de leur apport particulier au développement collectif deviendra un facteur critique d'attraction et d'intégration des nouveaux immigrants et de réconciliation des francophones de souche avec les autres ethnies. Encore faudra-t-il que nos institutions s'ouvrent plus volontiers qu'autrefois à leur contribution propre.»

D'autres sondages d'opinion

Ces conclusions recourent celles d'une étude également récente sur les sondages d'opinion sur l'immigration au Québec depuis 1952². Nous avons tout intérêt à commencer par *admettre le fait de notre résistance* à l'admission et à l'accueil des immigrants et réfugiés.

Ceci fait, comment améliorer l'accueil, et dans quelles conditions? Nous entrons ici dans le domaine de la psychologie sociale et dans un secteur particulièrement complexe de celle-ci. Surtout si on veut dépasser le niveau des slogans du genre de «Le Québec est un grand pays vide, où il y a beaucoup de place»

2. Sylvie Girard et Jean-François Manègre, *L'immigration et l'opinion publique*, Montréal, Secrétariat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, septembre 1988.

(oui, mais tous les immigrants s'installent en ville, et presque tous à Montréal), «Le chômage et l'immigration sont deux phénomènes complètement séparés» (une démonstration manque toujours, surtout en ce qui concerne les moins scolarisés), «Nous sommes un pays d'immigrants et par conséquent un pays naturellement multiculturel» (le Québec a tout de même derrière lui une histoire, et le plus récent recensement, de 1986, constate que 78% des Québécois sont d'origine française). Ou encore, en sens inverse, «Nous sommes arrivés à l'âge planétaire et les frontières doivent disparaître» (En fait, ces deux données ne sont pas contradictoires: la conscience planétaire n'enlève pas le besoin d'appartenance à des communautés à dimensions humaines), «Les immigrants iront toujours renforcer le groupe anglophone» (oui, si nous laissons agir les tendances naturelles, sans volonté politique de notre part).

Du multiculturel à l'interculturel

Pour aller plus loin, il peut être utile de nous approprier l'expérience du Conseil de l'Europe, dont le «Projet n. 7», entre 1980 et 1986, a exploré notre propos de façon attentive et à travers une commission de 33 experts provenant de 19 pays³.

La commission a opté pour ce qu'ils appellent «l'hypothèse interculturelle» et en conséquence ils définissent l'accueil des immigrants et réfugiés comme «*le passage du multiculturel à l'interculturel*»⁴. Car selon eux le multiculturel n'est que «potentiellement» une valeur, qui ne deviendra active que s'il y a communication et consensus.

Dans cette hypothèse d'une diversité accrue de la société de demain, ils assument l'observation d'un expert à l'un de leurs colloques, disant que «Structurellement, aucune société ne peut survivre sans un large degré d'accord sur un noyau commun de valeurs, que celles-ci soient démocratiquement acceptées ou autoritairement imposées. Une société linguistiquement et culturellement hétérogène peut s'enrichir de bien des façons, dépass-

3. J'utilise surtout ici le *Rapport final du groupe de projet*, Conseil de l'Europe, DECS/EGT (86)6, Strasbourg, 1986.

4. Rapport cité, p.8.

sant ainsi les sociétés aux structures sociales uniformes. Mais lorsque les différences linguistiques et culturelles rendent difficiles ou impossibles la communication, l'interaction humaine, l'enseignement en commun ou les mariages mixtes, la stabilité et la continuité de la société s'en trouvent menacées. En d'autres termes, la diversité culturelle est enrichissante jusqu'au moment où elle devient facteur de division»⁵.

Conditions politiques de l'accueil

Ceci définit bien les conditions politiques de l'accueil. Il suppose, de la part de la communauté d'accueil et des arrivants, l'acceptation d'une *diversité qualifiée*, diversité qui accepte une langue commune et une culture publique commune.

La Commission fait ensuite remarquer que «l'innovation, pédagogique et culturelle, s'opère toujours dans le scepticisme, l'hostilité et la lenteur». Entreprise minoritaire, l'accueil concret, les expériences de rencontre et d'accueil, ne peuvent pas «faire comme s'il était anormal (scandaleux, surprenant, inadmissible) que des problèmes se posent; il s'agit de les analyser, de les repérer et de les traiter». Par ailleurs, «on ne saurait rester dans un état d'inertie non-interventionniste comme si toute option valait n'importe quelle autre ou comme si rien n'avait de conséquences sur rien». Et «l'interculturel n'a jamais été présenté par nous comme *la* solution qui ferait disparaître toutes les difficultés». On rappelle également que l'accueil est affaire de tête plus que de sentiment; citant Bachelard, on rappelle que «la connaissance est fille de la discussion, non de la sympathie».

Phénomène social total

On souligne ensuite comme fondamental le fait que «la migration est un phénomène social total», qui d'une part ne concerne pas seulement les immigrants mais toute la société concernée et qui, d'autre part, ne peut pas se limiter ni se centrer uniquement sur l'école, même si l'école est un des lieux privilégiés

5. Le Rapport cite ici la contribution du Prof. M. Craft, de la Faculté d'éducation de l'Université de Nottingham. Dans *L'éducation et le développement culturel des migrants*, Conseil de l'Europe, DECS/EGT (83), 10, p. 6-7.

de l'accueil. Ce caractère de phénomène social total exige que dans toute intervention d'accueil les immigrants soient considérés comme partie intégrante de la société, comme «nous».

Ce même caractère exige que les interventions d'accueil se soucient des conditions matérielles (logis, travail, accès aux services sociaux) mais aussi des symboles (image dans les médias, manifestations de racisme, participation aux manifestations culturelles du pays d'accueil). L'accueil doit également comprendre un souci très vif de l'accès à l'égalité dans la capacité de compétition sociale et économique (formation professionnelle, syndicalisation, participation à la vie de quartier, représentation politique). Dans ce contexte, on rappelle que les jeunes et les femmes sont souvent les groupes où l'intervention d'accueil est la plus importante.

La Commission n'a pas accentué, dans son rapport final, l'importance de *groupes d'accueil*, même si ces derniers ont été rencontrés tout au long du travail. Dans ce contexte communautaire, il serait important de souligner le rôle privilégié des *paroisses*⁶. Étant spontanément ouvertes à tous les croyants d'une même foi (et souvent œcuméniques), elles n'ont pas le caractère unilatéral, facilement transformé en rapport de force, des groupes de soutien des communautés ethniques ou de la communauté d'accueil. Il serait urgent que l'Église du Québec se penche sur cette question au niveau national, puis régional.

Cet essai ne va peut-être pas très loin. La Commission du projet n. 7, que j'ai souvent citée, reconnaît que dans cette question il ne faut pas attendre de voir très clair pour commencer à agir⁷. Ici comme ailleurs, la praxis a ses vertus irremplaçables. Il faut s'orienter au départ, puis chercher en avançant.

6. Voir, par ex., *Odile Michelat*, «Paroisses, lieux d'accueil?», dans *Migrations et pastorale* n. 201 (1988), p.11-14; sur les limites des groupes homogènes de défense des immigrants, voir *La population étrangère dans la société française*, Document de travail élaboré par le Groupe œcuménique Immigration, Paris, 1984, p. 73-80.

7. Rapport cité, p. 3-20 (texte du président de la Commission, M. Louis Porcher, Professeur à l'Université de Paris III).

Conclusion

En terminant, il est important de rappeler que l'intégration des arrivants n'est pas seulement un geste de bonne volonté des intervenants de la base, mais aussi de l'État. La loi sur le ministère des communautés culturelles et de l'immigration détermine en effet que le ministre «a pour fonction d'informer, de recruter, de sélectionner ces personnes (les immigrants), de rendre possible leur établissement au Québec et *d'assurer leur intégration harmonieuse* au sein de la société québécoise et plus particulièrement de la majorité francophone»⁸.



8. Loi de 1968, c. 68, art. 3, avec modifications en 1974 et 1978, Titre 3 (Responsabilité du ministre). Le souligné est de moi.

Si Riel avait voulu

Note de la rédaction

Du volume que le Père Édouard Lecompte, jésuite, publiait en 1923, sur la vie de Sir Joseph Dubuc, juge au Nord-Ouest, nous reproduisons le texte ci-dessous concernant la carrière de Louis Riel, grand chef des métis, pendu en 1885. Nous croyons que certaines précisions contenues dans cet extrait du livre «Un grand chrétien, Sir Joseph Dubuc» intéressera nos lecteurs.

«Au cours des Mémoires que Sir Joseph Dubuc écrivit dans ses dernières années, après avoir été juge de la Cour du Banc de la Reine puis juge en chef du Manitoba, M. Dubuc étudie la question si souvent débattue de la légitimité du soulèvement des Métis en 1869 et 1870. Les ennemis de tout ce qui est catholique et français ont parlé de *rébellion*. Il n'en fut rien. Le vieux juge, usant de sa science légale et des informations reçues de première main, démontre dans un langage plein de mesure et de sérénité, que l'on n'est point rebelle lorsqu'on obéit à l'autorité constituée, immédiate, entièrement soumis du reste à l'autorité médiante et suprême. C'était le cas des Métis. D'une part, le Gouvernement d'Ottawa n'avait pas plus de droit alors sur l'Assiniboia qu'aujourd'hui sur Terre-Neuve; d'autre part, M. William McTavish, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, seule autorité reconnue jusque-là, venait de répondre aux envoyés de la Convention métisse: 'Je n'ai plus aucun pouvoir; pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement.' La colonie ne pouvait rester sans gouvernement, dans un état confinant à

l'anarchie; elle se donna donc une administration complète, régulière, bien que provisoire, en maintenant son allégeance à la Couronne d'Angleterre. Cette fidélité n'était pas sans mérite, puisqu'elle fit repousser les avances de certains Américains qui avaient les yeux sur le Nord-Ouest et voulaient y mettre la main.

«Après l'acquisition de l'Alaska, l'appétit venant en mangeant, il leur parut que, continuant l'opération vers le Sud, pour faire disparaître le vaste hiatus entre l'Alaska et les États-Unis, la solution la plus élégante serait d'absorber simplement le bloc anglais du Nord-Ouest canadien. Le morceau était de taille. Ne pouvant y mettre la dent par voie de négociations, ils crurent qu'il serait possible d'y arriver par le Gouvernement provisoire et les Métis en armes, lesquels sans doute ne demanderaient pas mieux que de briser avec l'Angleterre et se jeter dans les bras des États-Unis. Pour faciliter ce mouvement on leur offrit des sommes qui s'élevèrent à quatre millions de dollars. Riel et ses gens repoussèrent le tout avec mépris. C'est ce que Mgr Taché affirma sous serment dans un témoignage qu'il fut appelé à rendre plus tard.

«Le juge Dubuc rappelle ici un incident sensationnel, survenu en 1908, lors d'une visite à Winnipeg de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota. Il parlait au 'Catholic Club' devant les membres du Club et un bon nombre d'Anglais protestants accourus pour l'entendre. Faisant l'historique de l'Ouest, il annonça qu'il avait une déclaration importante à leur faire, déclaration qui, à n'en pas douter, surprendrait la plupart de ses auditeurs. Il rappela l'offre d'argent faite à Riel par des Américains et poursuivit en ces termes: 'Ce que je vous dis là n'est pas une légende ni une rumeur vague. Je vous parle de choses qui sont venues à ma connaissance personnelle: j'étais alors en relation avec quelques-uns des hommes qui firent cette offre, et c'est d'eux que je tiens le fait. Si Riel n'avait pas été fidèle comme il l'était à son allégeance britannique, il est très probable qu'il n'y aurait pas aujourd'hui de Province de Manitoba ni de Nord-Ouest canadien.'

«Voilà, conclut à son tour le juge, la conduite de celui qu'on s'est plu à qualifier de rebelle et de traître à la Couronne d'Angleterre.»



Correspondance

Québec, le 15 décembre 1988

À la suite de l'article de François-Albert Angers sur la question nationale dans notre édition de novembre 1988, notre collaborateur Odina Boutet faisait parvenir à celui-ci une lettre d'un extrême intérêt en raison de la suggestion pertinente et percutante qu'il lui soumet. Pour laisser à son auteur la paternité de la suggestion, nous publions ci-après cette lettre. Nous comptons bien voir à ce que la proposition soumise soit le sujet d'une étude en profondeur afin d'explorer les divers modes possibles de sa réalisation.

La rédaction

Je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer mon appréciation pour votre excellent article de novembre dernier dans L'Action Nationale. (...)

En suivant vos points de vue, et cela me paraît très logique, je voudrais y insérer une suggestion. Je suis d'accord avec votre analyse, que la nation canadienne-française, qui existe réellement, n'a pas comme telle de représentation dans le système politique canadien. Je partage entièrement ce point de vue. Cependant, en attendant l'indépendance, et pour donner à notre nation réelle une représentation officielle, nous pourrions chercher à déjouer le système actuel.

Vous parlez dans votre article de Henri Bourassa dont la politique est constitutionnaliste, par opposition à la démarche nationaliste de Lionel Groulx. Peut-être qu'il y a moyen d'introduire dans le système *constitutionnel* une représentation *nationale* canadienne-française. Du même coup, nous résoudrions

l'équation souhaitée entre les désignations de Québécois et de Canadiens-Français. Peut-être même s'éviterait-on la délicate obligation d'avoir à écarter nommément les groupes ethniques, en les mettant devant une réalité qui n'est pas la leur.

Sans faire de mystère plus longtemps avec la chose à laquelle je pense, je vais essayer d'expliquer un peu comment je la vois. Mon approche n'est pas savante, elle est plutôt naïve, mais une quête de l'esprit mène parfois quelque part.

Le système parlementaire canadien, ainsi que la subdivision fédérale des pouvoirs et des majorités ont fait en sorte que les partis politiques du Canada ne sont pas représentatifs de la nation francophone. Même au Québec, le Parti Québécois, bien nommé, ne peut pas représenter la nation canadienne-française comme telle, à moins de rejeter les groupes ethniques d'une façon antidémocratique. Mais ce parti, ou un autre, une fois au pouvoir, peut introduire dans le système représentatif un organisme qui serait officiellement canadien-français. L'Histoire et le caractère de notre nation justifient cela.

Je vais essayer de préciser davantage. N'étant pas ni savant ni constitutionnaliste, je me permets de penser que des États généraux permanents de la nation canadienne-française pourraient avoir une place dans la constitution du Québec, avant même l'indépendance. On pourrait leur prévoir un rôle de représentativité qui n'est pas en contradiction avec le système parlementaire. Il y a déjà des organismes qui ont un rôle de représentation publique et officielle, sans faire partie du gouvernement, comme le Conseil de la langue française par exemple. Le rôle éducatif que cet organisme joue dans le système est tout à fait démocratique.

Je ne veux pas définir ce que devraient y faire les États généraux, sauf qu'il serait essentiel qu'ils soient représentatifs de la nation canadienne-française comme telle et officiellement. En prévoyant dans ses fonctions de représentativité le caractère officiel canadien-français, on s'éviterait d'avoir à dire aux groupes ethniques que la nation en cause a ses affaires bien à elle et que pour y avoir part il faut prendre cause naturellement avec elle, comme cela se fait normalement ailleurs.

Lorsqu'on pense à une constitution ou à des organismes adéquats pour nos besoins particuliers, dans le cas des

Canadiens-Français, puisque le système canadien les y a enfermés, c'est aussi en le déjouant qu'on peut penser le vaincre. Les Francophones hors Québec auraient enfin une place eux aussi dans la représentation politique de la nation, et ils seraient en quelque sorte rattachés ainsi au Québec. À travers ces rapprochements et les prises de parti inévitables, une expertise politique nationale jetterait ses lumières sur les issues, en dehors des contraintes et des supercheries d'une démocratie canadienne qui a été calculée et mise en place contre nous.

Si on pense aux coûts d'une pareille représentation, on peut dire que la santé d'une patrie vaut bien la santé des individus. Le Québec a déjà eu les moyens de se payer un Conseil Législatif qu'on a jugé inutile; il devrait trouver les fonds pour un Conseil de la nation.

Je n'ose pas aller beaucoup plus loin dans la définition de ce que devrait être cette institution, pour ne pas révéler davantage mon ignorance. Mais cependant, j'insisterais sur le caractère officiel et public qu'elle devrait avoir. Il me semble important que dès le départ ce soit une loi du gouvernement qui demande la tenue des États généraux de la nation canadienne-française, en précisant qu'il s'agit d'une reconnaissance officielle et constitutionnelle de cette nation, et en lui donnant comme objectif la désignation d'une représentation permanente dans une institution politique désignée. La jonction serait ainsi faite entre le caractère national canadien-français et le système constitutionnel.

Quant à l'indépendance, même si on se la souhaite, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Ce serait d'ailleurs une excellente façon de la préparer, en donnant le goût de l'autorité réelle aux Canadiens-Français.

Odina Boutet



SECTION LA PROSPÉRITÉ

*Hommage à la mémoire
de GASTON BEAUDRY*

La population du Québec: redressement possible

Cette section de *L'Action Nationale* vous présente des études sur le problème démographique du Québec. Des démographes, des économistes et des hommes «ordinaires» analysent les faits et proposent des solutions à un problème national qui peut devenir tragique. Nombre d'articles traitent du développement dont l'état de santé est étroitement lié à la croissance démographique. Si notre génération est incapable de redresser les tendances prévisibles, nos petits-enfants n'auront pas le choix: ils devront s'assimiler.

Textes publiés

La population

- Dossier sur la situation présente et l'avenir prévisible de la population du Québec, Equipe Jacques Henripin, mai 1988, pp. 218-382
- Une population vieillissante et menacée d'anémie, Jacques Henripin, novembre 1988, pp. 844-855
- Vieillissement et dépenses de l'État: deux nouvelles études, Hervé Gauthier, février 1989, pp.

- Une société sans enfants est une société sans histoire, Rosaire Morin, juin 1988, pp. 395-432

La famille

- Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective, Jacques Grand'Maison, février 1989, pp. 172-175
- Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec, principes directeurs et proposition concrète de réforme, Pierre Fortin, décembre 1988, pp. 931-951

Les migrations

- L'intégration des immigrants: accueil, comportement, tendances, Julien Harvey, s.j., février 1989, pp. 158-163

Le développement

- Le développement régional, une responsabilité locale, Jean-Claude Guérard, janv. 1989, pp. 78-94

Calendrier préliminaire de travail

La population

- Le poids politique des Québécois, des Francophones du Québec et du Canada, Jacques-Yvan Morin, oct. 1989
- Les effets d'une réduction de la population sur l'économie, sept. 1989

La famille

- Réflexions sur la famille québécoise, Simon Langlois, mars 1989
- La conciliation du travail et de la famille, Marcel Laflamme, avril 1989
- Une aide substantielle pour les familles nombreuses, Delmas Lévesque, mars 1989
- La reconnaissance de la famille par l'État, Claude Duguay, avril 1989
- La politique familiale du gouvernement du Québec: planification, coordination, décentralisation, Alain Laramée, avril 1989
- Les politiques familiales du gouvernement du Canada, Jean-Paul L'Allier, juin 1989

Les migrations

- L'avenir des groupes ethniques au Québec, Pierre Anctil, mai 1989
- Les migrations interprovinciales, évolution, causes, perspectives, Marc Termote, juin 1989
- Les immigrants investisseurs vers les régions, Jacques Proulx, avril 1989

Le développement

- Le plein emploi, coût du chômage et de l'aide sociale, assurance-travail, Robert Laplante, mars 1989
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, Jean-Pierre Lamoureux, mars 1989

• • • • •

Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective

par JACQUES GRAND'MAISON

La dénatalité est une question explosive. Elle touche ce qu'il y a de plus intime et de plus personnel chez l'individu: ses motivations profondes, sa liberté, ses choix de vie. Mais la dénatalité pose aussi d'énormes problèmes de société non seulement structurels, mais aussi moraux.

Quand je fais le bilan des trente dernières années, je me rends compte qu'on a peu réfléchi sur la plus ou moins grande qualité de notre morale sociale, de nos comportements collectifs en la matière. Au mieux, on fait de la morale une instance exclusivement privée et individuelle. Toute règle extérieure à soi est souvent perçue comme une agression de sa propre autonomie, sinon comme une contrainte inacceptable. Alors, je repose la question: peut-il y avoir société sans un minimum de repères communs? Des repères qui soient autre chose que des opinions aussi changeantes que des modèles d'auto...

La difficulté d'aborder la question de la dénatalité est tributaire de cette situation. Y a-t-il un minimum de base commune pour discuter, assumer et commencer à résoudre ce défi crucial?

Quelles sont ces bases? Ces questions nous concernent tous, parce qu'il y va de la qualité de notre vie collective. Personne ne peut mettre entre parenthèses la société dans laquelle il vit. Dans le domaine moral, c'est hélas le comportement le plus répandu peut-être. Du coup, c'est poser le problème de la pauvreté de notre morale sociale au sujet de questions comme la dénatalité. Il y a là des enjeux humains, moraux et spirituels souvent cachés, refoulés et inavoués.

Priorité principale

Pour éviter toute ambiguïté au départ, je tiens à affirmer clairement ce qui m'apparaît la priorité principale face à la dénatalité: que ceux et celles qui veulent avoir des enfants aient des conditions viables pour le faire. En ce domaine comme dans les autres, il faut respecter la liberté des personnes. Mais il est tout aussi important de rappeler que ces conditions familiales viables commandent des investissements, des solidarités, des responsabilités qui concernent tous les citoyens et toute la société, bien au-delà des mesures de taxation. Est-ce pensable, par exemple, d'affronter un tel défi dans une société avec des styles de vie bâtis exclusivement sur une logique d'individu, sur des pratiques et des choix de court terme?

Je trouve que ma génération, qui a connu une prospérité sans précédent, est en train de renvoyer aux générations futures de lourdes hypothèques de tous ordres qui vont bien plus loin que les énormes déficits budgétaires. Un des comportements typiques de la génération qui n'a connu que la prospérité, c'est de vivre, de penser, d'agir uniquement en fonction d'elle-même, sans tenir compte ni du passé ni du futur, sans autres considérations que ses intérêts maximaux et immédiats, peu importe la note payée par les autres. Comme si le monde et l'histoire se ramenaient à elle seule; comme si toute révision de n'importe quel droit acquis était une imposture. À ses yeux, l'austérité, les choix collectifs à faire et surtout les sacrifices à accepter, c'est un mythe à pourfendre.

J'ai entendu récemment un plaidoyer typique de cette mentalité. En résumé, on disait ceci: «Si l'État veut avoir des enfants, qu'il paie pour...» Ça, c'est la morale individuelle et sociale au point zéro. Après avoir renvoyé toutes les responsabi-

lités sociales à l'État, on en est rendu à faire de même pour les responsabilités les plus personnelles.

Noyaux explosifs

Peut-on encore parler de société humaine quand les étoffes sociales, affectives, familiales sont de plus en plus réduites, trouées, éphémères? Ne parle-t-on pas de noyaux familiaux de plus en plus explosifs parce que les charges affectives sont concentrées sur une seule relation ou deux? Cela fait quoi, comme société humaine, quand une majorité de gens du troisième âge risquent de se retrouver sans petits-enfants: quand tous les rapports se déroulent à l'intérieur d'une même génération et quand il ne reste qu'une logique d'individu centrée sur la vie immédiate?

Il est interdit en plusieurs milieux de poser ouvertement ces questions. Les nouveaux interdits sont d'ailleurs aussi nombreux que ceux d'hier.

Il est interdit de penser qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère qui ont des relations stables et de qualité; il est interdit d'aborder ces problèmes en termes moraux et spirituels, et surtout religieux. J'ai toujours l'air d'un extra-terrestre quand je dis que mettre au monde un enfant, aujourd'hui, c'est plus qu'un acte de nature, plus qu'un acte de raison; que c'est plus que jamais un acte de foi qui exige de profondes ressources spirituelles et morales. Autrefois, le sexe était tabou. Aujourd'hui, c'est l'âme. Et si on l'avait aussi refoulée, celle-là?

Il est même interdit de se demander si nous n'en sommes pas venus à considérer toute contrainte comme un obstacle à nos intérêts individuels et exclusifs. Dans ce contexte, l'enfant devient ainsi plus une contrainte qu'un atout positif. Il est interdit de s'inquiéter des rétrécissements parfois tragiques des assises humaines de la vie collective et de la vie tout court. Il fut un temps où la vie était plus que la vie, puis on a dit «Je n'ai plus qu'une vie à vivre, maintenant, tout de suite.» On a réduit la relation de paternité et de maternité à une simple fonction transitoire.

La dénatalité fait partie de ces tragiques rétrécissements des bases humaines et spirituelles de la vie et, bien sûr, des bases

sociales. C'est au moment où les bases familiales devraient être les plus stables qu'elles deviennent les plus précaires. Encore ici, il est interdit de dire cela, même dans des milieux instruits de telles choses. Je sais bien que nous sommes dans un domaine qui engage aussi la décision la plus privée, la plus intime. À ce niveau-là, le respect de la conscience et de la liberté impose des limites légitimes à toute forme d'intervention.

Mais partir de là pour nier toute dimension sociale à la question de la dénatalité, c'est bloquer la réflexion sur les énormes problèmes de société qu'elle pose.

Nous n'irons pas loin comme peuple si, individuellement, rien ne compte plus que cet idéal impossible d'être à la fois jeune, beau, riche, instruit, en santé et libre de toute contrainte; d'exiger un maximum de services en refusant l'autre, les autres, les responsabilités collectives. Nous n'irons pas loin comme peuple si nous ne croyons pas plus en ce que nous croyons, si nous passons d'une expérience à l'autre, sans en laisser mûrir une seule, s'il n'y a de solidarité que dans ces fièvres collectives momentanées autour de la Coupe Stanley et du 6/49.

Nous sommes un peuple fragile. Raison de plus pour nous donner de plus fortes assises humaines. Une certaine prospérité facile nous a ramollis. Peut-être les temps difficiles vont-ils nous provoquer, nous réveiller?

Mais cela ne se fera pas, si nous persistons à nier la pauvreté actuelle de nos bases humaines, morales, spirituelles et sociales.

Ce texte a paru dans *En suite*, vol. 6, n° 2, octobre 1988.

• • • • •

Vieillesse et dépenses de l'État: deux nouvelles études

par HERVÉ GAUTHIER,
Démographe
Bureau de la statistique du Québec

Dans le numéro du mois de mai 1988 de *L'Action Nationale*, j'ai commenté quelques études traitant des incidences du vieillissement démographique sur les dépenses de l'État. Depuis, deux nouvelles études sont venues éclairer le débat: l'une du statisticien en chef de Statistique Canada, M. Fellegi, l'autre de l'OCDE. Il s'agit d'études à bien des égards semblables, mais qui donnent lieu à des réflexions très différentes.

1- L'étude de Statistique Canada

Le tableau 1 fournit l'essentiel des résultats des calculs de I.P. Fellegi pour la période 1986-2036. Les chiffres de ce tableau représentent la croissance annuelle moyenne des dépenses dans trois secteurs majeurs de l'activité gouvernementale: la santé, l'éducation et la sécurité de la vieillesse. Il s'agit d'une mesure de la charge financière, les dépenses ayant été rapportées à la population du groupe 20 à 64 ans.

Deux séries d'hypothèses sont envisagées, chacune basée sur la projection démographique intermédiaire dans laquelle le niveau de fécondité se stabilise à long terme au niveau observé en 1986 (environ 1,7 enfant par femme). Dans l'hypothèse faible, l'auteur maintient constantes les caractéristiques des programmes, soit celles qui ont été observées en 1984. Par conséquent, dans ce cas, seules les variations démographiques exercent une incidence sur les dépenses sociales. Pour l'ensemble de la période considérée, soit de 1986 à 2036, l'impact des facteurs démographiques sur l'évolution des dépenses par personne de 20 à 64 ans est très différent d'un secteur à l'autre: hausse de 1,5% par an dans le cas de la santé et de 1,8% dans celui de la sécurité de la vieillesse, mais réduction de 0,5% par an au chapitre de l'éducation, en raison de la baisse des effectifs scolaires. Au total, il y aurait une augmentation de 1,0% par an de la charge supportée par le groupe 20-64 ans.

Dans l'hypothèse forte, I.P. Fellegi suppose diverses améliorations dans chacun des secteurs considérés, ce qui cause une hausse des coûts unitaires (coût par élève, coût par personne hospitalisée ou coût par personne âgée). Dans ce cas, la croissance totale des dépenses par personne âgée de 20 à 64 ans dépasse de beaucoup ce qui a été obtenu précédemment: 2,3% par an, par rapport à 1,0%. Dans chaque domaine, l'augmentation est beaucoup plus forte, ce qui est tout à fait normal, compte tenu des hypothèses.

**Croissance annuelle moyenne des dépenses
par personnes âgées de 20 à 64 ans, Canada, 1986-2036**

Secteur	Hypothèse (%)	
	Faible	Forte
Santé	1,5	2,3
Éducation	-0,5	1,7
Sécurité de la vieillesse	1,8	2,9
Total	1,0	2,3

a. Tiré de I.P. Fellegi, 1988.

Hypothèse:

Faible: les coûts unitaires sont constants, seules varient les caractères démographiques (effectifs et structure par âge).

Forte: Santé: — hausse de 1% par an pour la journée d'hospitalisation d'un malade;
— hausse de 1,8% par an d'une visite à un médecin.

Éducation: — niveau primaire et secondaire: hausse de 2,6% par an des dépenses par élève;
— niveau postsecondaire: hausse des taux d'inscription (de 1/6 pour les hommes et de 1/5 pour les femmes) et hausse des coûts de 1% par année.

Vieillesse: — pension de la sécurité de la vieillesse et assurance-chômage: aucune augmentation;
— RPC/RRQ: croissance annuelle de 2%.

Selon I.P. Fellegi, l'une ou l'autre des hypothèses ne représentent rien d'inquiétant pour l'avenir du Canada.

L'hypothèse faible

— Prenons l'hypothèse faible qui entraîne une hausse de 1% par an de la charge que doit supporter la population de 20 à 64 ans en vertu de l'effet sur les trois programmes publics des seuls changements démographiques. Pour l'auteur, il s'agit là d'une augmentation modérée.

Et pourtant, la charge des trois programmes par personne de 20 à 64 ans serait de 8 148\$ dans 50 ans (\$ constants), plutôt que de 4 939\$ en 1986. En l'absence de toute hausse de productivité dans l'ensemble de l'économie, une augmentation de charge de 60% semble considérable. En effet, elle résulte de la variation du seul facteur démographique, en l'absence de l'influence de tout autre facteur pouvant pousser à la hausse le coût unitaire de chaque programme.

Par contre, on peut toujours affirmer, comme le font d'ailleurs beaucoup d'économistes, que la hausse de la productivité

de l'ensemble de l'économie va permettre d'absorber facilement l'augmentation des dépenses sociales due au vieillissement. Un tel raisonnement, qui remet en cause l'importance des incidences du vieillissement sur les dépenses sociales, pose en fait le problème de la possibilité qu'il y ait un écart entre la croissance et la productivité et la croissance des coûts unitaires des programmes, puisque dans le scénario faible de Fellegi les coûts unitaires sont constants sur l'ensemble de la période de projection. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

L'hypothèse forte

— L'hypothèse forte est plus complexe, puisqu'elle vise à mesurer l'effet de variations dans les coûts unitaires des programmes en plus de l'effet des variations démographiques. Selon l'auteur, la hausse de charge (2,3% par an) qui découle de l'évolution simulée ne doit pas nous inquiéter. Pourquoi? Parce que le taux de croissance de la charge des trois programmes serait «comparable au taux de croissance économique au cours des 30 dernières années». C'est ainsi que le produit intérieur brut réel et le revenu réel du travail se sont accrus respectivement de 2,1% et de 2,7% par an, par personne en âge de travailler, au cours des 30 dernières années, au Canada.

Une telle augmentation dépasse cependant la hausse, prévue par hypothèse, dans les coûts unitaires des programmes. Encore là se pose donc le problème de la relation qui doit exister entre l'augmentation de la productivité de l'économie et l'augmentation des coûts unitaires des programmes sociaux. Est-il réaliste de supposer que, sur une très longue période, la hausse du coût d'une journée d'hospitalisation, d'une visite à un médecin ou de l'éducation, soit systématiquement inférieure à la hausse du PIB réel par personne de 20-64 ans?

En somme, Fellegi porte un jugement plutôt rassurant sur les incidences de l'évolution démographique sur les dépenses sociales. Mais il semble se méfier d'une attitude trop confiante ou de l'indifférence qui pourraient être adoptées à la suite de son analyse. Le dernier tiers de son article examine en effet les ajustements sociaux qui rendraient plus efficace l'affectation des dépenses. Mais saura-t-on conserver la flexibilité des institutions et des dépenses. Mais saura-t-on conserver la flexibilité des insti-

tutions et des groupes sociaux à un niveau suffisant pour faire les ajustements souhaités? Voilà ce à quoi nous confronte l'évolution démographique prévue, caractérisée par un vieillissement radical de la population.

2- L'étude de l'OCDE

L'OCDE aborde la question de l'incidence du vieillissement démographique sur les dépenses sociales de la même façon que Fellegi, c'est-à-dire en ne tenant pas compte dans un premier temps que des phénomènes démographiques. L'analyse de l'OCDE porte sur l'indemnisation du chômage et les prestations familiales qui accaparent au Canada 15,7% des dépenses sociales en 1980, en plus des trois grands programmes sociaux classiques, santé, éducation et sécurité de la vieillesse.

En maintenant constante la dépense réelle par personne selon la classe d'âge dans le cadre de chacun des programmes, on obtient évidemment l'évolution des dépenses sociales en fonction des changements démographiques. En rapportant ces dépenses totales à la population où se trouve l'essentiel de la population sur le marché du travail, soit le groupe 15-64 ans, il est possible d'évaluer la charge de financement des dépenses sociales. Au cours de la période 1980-2040, l'évolution démographique entraînerait une augmentation de 45% de la charge des dépenses sociales par personne de 15 à 64 ans. Une raison pouvant expliquer que l'augmentation prévue soit moins forte que ne l'annonce Fellegi, c'est que l'OCDE tient compte des prestations familiales et des indemnisations de chômage, deux domaines où les dépenses devraient croître moins que la population de 15-64 ans et où donc la charge de ces deux programmes par personne de 15-64 ans devrait diminuer.

Mais ce qui distingue les deux études, plus que les résultats eux-mêmes, somme toute comparables, c'est la réflexion qui en découle. On a vu que pour Fellegi la hausse des dépenses sociales déterminée par l'évolution démographique est modérée et elle n'est pas inquiétante, puisque la croissance de la productivité a été beaucoup plus forte dans le passé. Les chercheurs de l'OCDE sont conscients de ce fait.

Ils admettent que l'augmentation des rémunérations réelles nécessaire pour absorber les effets de l'évolution démographique

devra être assez forte, mais qu'elle devrait être supportable à condition d'être uniformément étalée sur les 60 années de la périodes de projection. Toutefois, les effets de l'évolution démographique ne vont pas s'étaler régulièrement mais plutôt se concentrer sur une partie de la période. Ainsi, pour le Canada, l'augmentation de la charge par personne de 15-64 ans devrait être de 1,0% par an entre 2010-2040 contre seulement 0,3% entre 1980-2010. C'est pourquoi, les chercheurs de l'OCDE concluent que:

En résumé, l'analyse donne à penser que, même si les dépenses affectées aux jeunes diminuaient autant que le permettrait l'évolution démographique, le vieillissement de la population alourdira néanmoins de façon appréciable la charge de financement des dépenses sociales à partir du début du XXI^e siècle dans la plupart des pays étudiés. (p. 45)

Trois solutions

Il faudra donc trouver un complément de ressources. Trois solutions sont alors possibles:

- 1- rechercher un gain de productivité par travailleur,
- 2- majorer les impôts ou
- 3- réduire les prestations ou les couvertures des programmes.

Dans leur simulation, les chercheurs de l'OCDE ont fixé par hypothèse les prestations à un niveau invariable: la troisième solution doit donc être exclue. Il reste les deux premières solutions. Selon l'OCDE, l'hypothèse 1 qui veut que l'augmentation de productivité permette de faire face à la hausse des dépenses sociales, faisant en sorte que la charge par travailleur demeure constante, n'est guère réaliste. En effet, pour assurer la charge financière imputable à l'évolution démographique, il faudrait laisser se détériorer le rapport entre la rémunération des travailleurs et les prestations des programmes sociaux.

Illustrons par un exemple concret l'argumentation de l'OCDE. Supposons que la prestation de la sécurité de la vieillesse est de 5 000\$ et le salaire industriel moyen de 25 000\$ par année: cela signifie que le programme public équivaut à 25% du revenu d'un travailleur. Si l'amélioration de la productivité est de 1% par an, il est admissible que le salaire moyen augmente lui aussi de 1% par an: au terme d'une période de 50 ans, le salaire

annuel d'un travailleur atteindrait 41 6000\$ environ. La personne âgée, elle, ne recevrait toujours que 5 000\$ par an, soit 12% du salaire moyen plutôt que 25% antérieurement. Un tel scénario risque de se produire au Canada, où les prestations de la sécurité de la vieillesse sont indexées sur l'indice des prix à la consommation et non sur le salaire réel moyen. Il y aurait une détérioration relative du niveau de vie de la personne âgée, à moins qu'elle ait pu compenser cet écart par une hausse de ses autres sources de revenu. On comprend dès lors pourquoi l'OCDE conclut qu'il n'est pas réaliste que l'on puisse maintenir longtemps les prestations à un niveau constant en valeur réelle dans un scénario où l'on supposerait une hausse de la productivité.

Par ailleurs, l'expérience passée nous incite à douter que l'on puisse facilement maintenir les programmes sociaux à un niveau constant. Entre 1961 et 1985, la hausse annuelle moyenne des trois principaux programmes publics au Canada a été de 4,4%, presque le double du taux de croissance économique au cours de la même période (Fellegi, p. 4.20).

3- Retour sur les études antérieures

Deux des études économiques que nous avons décrites dans l'article précédent (*L'Action nationale*, 05/1988) comportent un scénario dans lequel l'augmentation de la production nationale par personne d'âge actif est nulle. Leurs résultats peuvent donc être comparés à ceux des études de Fellegi et de l'OCDE.

Selon L. McDonard, l'indice de la charge des dépenses sociales s'accroîtrait de 51%, entre 1981 et 2031, sous l'effet des variations démographiques. Une telle hausse se situe entre l'augmentation prévue par I.P. Fellegi (60% sur la période 1986-2036) et celle qui est calculée par l'OCDE (45% pour la période 1980-2040). Il existe certaines différences entre ces études, notamment en ce qui concerne les hypothèses démographiques et les champs couverts. Retenons tout de même qu'elles convergent dans le même sens, soit une hausse assez substantielle de la charge des dépenses sociales qui serait attribuable au facteur démographique.

Contrairement aux chercheurs précédents, Denton et Spencer parviennent à un indice de charge des dépenses gouvernementales d'à peine 5% supérieur en 2030 par rapport à 1980. On peut qualifier une telle hausse de négligeable, surtout lorsqu'on considère les fortes variations de la structure par âge au cours de ces 50 années. Comment expliquer un tel écart en comparaison des trois autres travaux?

L'étude de Denton et Spencer est ainsi construite qu'elle divise chaque catégorie de dépenses gouvernementales en deux parties: une partie «fixe», indépendante de l'évolution démographique, et une partie «variable», soumise à l'influence de changements dans l'effectif de la population et dans la structure par âge et par sexe. La partie fixe et la partie variable ont une importance différente dans chaque catégorie de dépenses gouvernementales. Ainsi, les dépenses pour la défense nationale sont supposées indépendantes de l'effectif démographique ou de la structure par âge, de sorte qu'elles sont considérées fixes du point de vue de l'influence démographique. Au contraire, les dépenses de sécurité de la vieillesse dépendent directement du nombre de personnes âgées. D'autres secteurs gouvernementaux se trouvent entre ces deux catégories et ils ont à la fois une partie fixe et une partie variable importantes. Denton et Spencer ont donc attribué à chaque secteur gouvernemental une fraction entre 0 et 1 représentant la proportion de dépenses pouvant être considérée fixes ou variables (voir leur étude parue en 1977, pour connaître ces fractions).

La méthode utilisée par ces auteurs est intéressante, car elle fait intervenir un élément supplémentaire, les économies d'échelle. En effet, comme il y a une partie fixe dans les dépenses, toute augmentation de population équivaut à une réduction des dépenses per capita et donc à une économie d'échelle et toute diminution de population aboutit à l'inverse, soit une hausse des dépenses per capita. Dans le scénario démographique A de Denton et Spencer, commenté ici, l'effectif de la population augmente de 33% au cours de la période de projection. Par conséquent, pour toutes les portions de dépenses gouvernementales qui sont considérées fixes, la hausse de l'effectif démographique signifie une économie d'échelle. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que pour 12 des 14 secteurs, les dépenses gouverne-

mentales s'accroissent moins fortement que l'effectif de la population (le vieillissement démographique exerce aussi un effet à la baisse sur les dépenses de certains secteurs, l'éducation ou les services policiers, par exemple).

L'étude de Denton et Spencer est donc différente des autres études au plan de la méthodologie. Elle pose le problème des économies d'échelle. À cet égard, la population croissante, comme c'est le cas dans la période actuelle, est favorisée. Au cours d'une période de décroissance de la population, comme cela pourrait se produire éventuellement, la situation inverse prévaudrait: les coûts fixes entraîneraient une hausse des dépenses totales per capita. Le rôle de la démographie n'est pas diminué, mais présenté sous un aspect différent.

Conclusion

Quelles sont les incidences du vieillissement démographique prévu dans les prochaines décennies sur les dépenses de l'État? Voilà une question fort simple, mais qui ne l'est qu'en apparence. La réponse dépend des secteurs considérés, des hypothèses que l'on fait sur les économies d'échelle possibles et de la relation qu'il y a entre l'évolution de la productivité et celle du coût unitaire des programmes.

Comme l'indique l'OCDE, «si les prestations réelles évoluent au même rythme que les rémunérations réelles, la croissance présumée de la productivité n'a aucun effet sur l'évolution de la charge financière» (p. 49) et celle-ci reflétera l'influence du vieillissement démographique.

Saura-t-on aussi effectuer les transferts de ressources des secteurs où la démographie favorise un déclin des dépenses vers les secteurs en croissance? Et quel sera l'impact des changements démographiques sur la productivité? La fin de la croissance de la population et son vieillissement auront-ils un effet anesthésiant sur l'ensemble de la société et de l'économie? Autant d'autres questions importantes dans le débat sur l'incidence du vieillissement démographique et pour lesquelles on ne possède pas de réponses toutes faites.

Bibliographie

Denton, Frank T. et Byron G. Spencer, 1985, «Prospective change in population and their implications for government expenditures», in T.J. Courchene, D.W. Conklin et G.C.A. Cook, *Ottawa and the Provinces: The Distribution of Money and Power*, vol. 1, Toronto, p. 44-95.

Denton, Frank T. et Byron G. Spencer, 1977, *Demographic Change and Government Expenditure in Canada: An Analysis and Projection*, Working Paper 77-19, Department of Economics, McMaster University, Hamilton, 56 p.

Fellegi, Ivan P., 1988, «Pouvons-nous assumer le vieillissement de la société», *L'Observateur économique canadien*, p. 4.1 à 4.34.

GAUTHIER, Hervé, 1988, «Vieillissement et dépenses de l'État», *L'Action nationale*, volume LXXVIII, no 5, p. 282-300.

Organisation de coopération et de développement économique, 1988, *Le vieillissement démographique. Conséquence pour la politique sociale*, Paris, 98.



L'Action Nationale vous recommande

Dernier calepin, Félix Leclerc, Nouvelles éditions de l'Arc, 191 pages.

Dans l'élan du renouveau, Eugène Bussière, Éditions Pierre Tisseyre.

L'état du monde 1988-1989, Collectif, Boréal.

Anita et le professeur, Alice Parizeau, Éditions Québec-Amérique.

Les sommets francophones, Québec, Centre québécois de relations internationales, 237 pages.

L'usage du français, Québec, Les Éditions La Liberté, 308 pages.

Les insolences du bilinguisme, André Richard, Éditions Asticou, 150 pages.

Sur la ligne de feu, Juge Jules Deschênes, Éditions internationales Alain Stanké, 514 pages.

Gens sans terre, Jean Pellerin, Éditions Pierre Tisseyre, 544 pages.

Au nom du père et du fils, Francine Ouellette, Éditions La Presse, 632 pages.

Le sorcier, Francine Ouellette, Éditions La Presse, 568 pages.

Petit dictionnaire des citations québécoises, Robert Prévost, Éditions Libre Expression.

Léon Balcer raconte, Léon Balcer, Québec, Les Éditions du Septembre, 150 pages.

Entre toutes les femmes, Jean Éthier-Blais, Les Éditions Leméac.

Le discours électoral, les politiciens sont-ils fiables? Denis Monière, Éditions Québec/Amérique, 194 pages.

René Lévesque, par lui-même, Renald Tremblay, Guérin Littérature.

Portraits des héros de la Nouvelle-France, Denis Martin, Éditions Hurtubise HMH, 192 pages.

Les quatre saisons, Jean Provencher, Boréal.

• • • • •

Ex. 1 Janvier 1980
Charles Poulin, 1980

On peut se procurer les numéros de l'année 1988

Grâce aux nombreux collaborateurs qui se sont joints à *L'ACTION NATIONALE* en 1988, tous les numéros publiés au cours de l'année ont suscité un vif intérêt, tant par les sujets traités que par la compétence de leurs auteurs.

On peut se procurer des exemplaires de ces numéros, au coût de cinq dollars l'unité, en s'adressant à *L'ACTION NATIONALE*, tél. 845-8533, 82 Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 1X3.

Deux numéros spéciaux, qui constituent deux dossiers de grande actualité, méritent particulièrement d'être signalés: celui de janvier-février 1988, sur la situation linguistique au Québec, traitée notamment par Jacques-Yvan Morin et Gaston Cholette; celui de mai 1988, consacré à la situation présente et à l'avenir de la population du Québec, préparé par Jacques Henripin et Yves Martin, avec la collaboration de spécialistes chevronnés.

Les numéros de la plupart des années antérieures sont également disponibles.



La Fondation Esdras-Minville

Résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

Recettes

Dons reçus de la Ligue d'action nationale	10 295\$	
Intérêts	15 080	
Cession d'obligations à échéance	20 092	
Gain sur cession d'obligations	408	
	<u> </u>	45 875\$

Déboursés

Remises à la Ligue d'action nationale	12 000\$	
Achats d'obligations	35 000	
Cotisation au Ministère des institutions financières	25	
	<u> </u>	47 025\$

Excédent des déboursés	<u> </u>	1 150\$
------------------------	-------------------	---------

* * *

État des disponibilités, le 31 décembre 1988

Soldes aux Caisses Populaires, le 31 décembre 1987	4 399\$	
Excédent des déboursés en 1988	1 150	
	<u> </u>	
Soldes aux Caisses Populaires, le 31 décembre 1988	<u> </u>	3 249\$

* * *

État de l'actif, le 31 décembre 1988

Obligations (valeur nominale 150 000\$), coût	149 492\$	
Soldes aux Caisses Populaires	3 249	
	<u> </u>	
	<u> </u>	152 741\$

Ce 4 janvier 1989
Charles Poirier, trésorier

Aujourd'hui, Edison lui-même travaillerait chez nous



Certains des plus grands chercheurs dans le domaine de l'électricité travaillent en effet à l'IREQ, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

L'IREQ regroupe dans ses laboratoires ultra-modernes un personnel hautement qualifié. En association avec des partenaires industriels, on y met au point de nouveaux produits d'une

grande efficacité énergétique: l'Institut a ainsi participé récemment à la conception d'un four à infrarouge destiné au séchage industriel. Au

Québec et à l'étranger, l'IREQ s'impose plus que jamais comme leader technologique. La recherche, pour Hydro-Québec, c'est un autre moyen d'améliorer notre qualité de vie.

L'ÉLECTRIFICACITÉ



*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

**Avec
les hommages
de**



**Assurance·vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533



Avec les hommages
du Mouvement National des Québécois
et de ses sociétés affiliées

515, rue Viger est
bureau 440
Montréal H2L 2P2
(514) 284-2522

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

Téléphone: 418-658-9966
Télex: 051-31726
Télécopieur: 658-6100

GUY BERTRAND

AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,
Duperrey et Lemay**
1195, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpeller notre Église.

André Villon, président

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

La CSN est heureuse
de souligner
le soixante-dixième anniversaire
de *l'Action Nationale*,
un instrument privilégié
de défense des droits
du peuple québécois.

L'Action Nationale
est devenue une institution
qui tient le rôle
aussi bien de lieu de référence
que de débat.

De ce point de vue,
elle est indispensable.

La Société Nationale de l'Est du Québec désire souligner l'apport incalculable de la revue *l'Action Nationale* pour stimuler notre fierté d'être Québécois et Québécoises et ainsi fouetter notre détermination à devenir un peuple autonome à tous points de vue. Fructueux 70^e anniversaire et longue vie.



**la société
nationale
de l'Est
du Québec**

75 Boul. Arthur-Buies
Rimouski, Qué. G5L 7B8
Tél.: (418) 723-9259

**HOMMAGE
DE LA
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE LA MAURICIE**

3239, rue Papineau (C.P. 1059)
Trois-Rivières, Québec G9A 5K5
819/375-4881

André Valois, président
Paule Brunelle, directrice générale

L'Action nationale est un témoin engagé de la vie du Québec moderne. Toujours présente aux premières lignes dans les combats qui engagent notre destin national, elle constitue un instrument essentiel de réflexion et de mobilisation.

La CEQ se joint à elle:

- pour dénoncer la supercherie des Accords du lac Meech, les agressions du pouvoir fédéral contre le Québec français (au moyen de la loi C-72) et la mollesse du gouvernement provincial à cet égard;
- pour revendiquer la restauration intégrale et le renforcement de la Charte de la langue française;
- pour proclamer le droit du peuple québécois à son autodétermination.



Centrale
de l'enseignement
du Québec

**LES ÉDITIONS
DE L'ACTION NATIONALE**

ONT LANCÉ EN NOVEMBRE 1986
UN VOLUME DE 400 PAGES
PAR JEAN-DENIS ROBILLARD:

UNE LENTE AGONIE

C'EST LE DOSSIER À LA FOIS
LE PLUS ÉCLAIRANT ET LE PLUS ÉCRASANT
SUR LES DANGERS ET LES RECULS
VÉCUS PAR NOTRE NATION FRANÇAISE
AU CANADA ET AU QUÉBEC.

LE VOLUME SE VEND VINGT DOLLARS
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT.
DÉJÀ LA MOITIÉ DE L'ÉDITION
EST ÉCOULÉE.

ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTRÉAL, H2X 1X3
(tél. 845-8533)

UNE LETTRE À GONIE

«Au traficage des différences nationales au nom du fédéralisme, je préfère la collaboration volontaire et active entre des nations souveraines et indépendantes comme étant le meilleur moyen de construire une communauté prospère.»

Marguerite Tatcher
à Bruges, octobre 1988

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Delmas Lévesque

Directeurs:

Richard ARÈS

Thérèse BARON

André BEAUCHAMP

Paul-A. BOUCHER

Jacques BOULAY

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise C.-BROCHU

Marcel CHAPUT

Jean-Charles

CLAVEAU

Claude DUGUAY

Pierre DUPUIS

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Jacques HOULE

Marcel LAFLAMME

Jean-Marc LÉGER

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

Jacques-Yvan MORIN

Anna L-NORMAND

Jean-Marcel PAQUETTE

Roméo PAQUETTE

Charles POIRIER

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

André THIBAudeau

Vice-

présidents:

René Blanchard

Denis Monière

Secrétaire-

trésorier:

Gérard Turcotte

Ex-président:

Yvon Groulx

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533
